



MÉZIÈRES-EN-BRENNE



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Editorial | 3 |
| ÉTAT CIVIL | 5 |
| INFORMATIONS MUNICIPALES | 6 |
| VIE COMMUNALE | 23 |
| NOËL EN FÊTE | 27 |
| VIE ÉCONOMIQUE | 29 |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES | 32 |
| PARC NATUREL RÉGIONAL | 35 |
| INFORMATIONS DIVERSES | 36 |
| MÉZIÈRES ET L'HISTOIRE | 40 |
| VIE ASSOCIATIVE | 46 |
| AGENDA | 55 |
| NUMÉROS UTILES (DOS DE COUVERTURE) | |

MÉMENTO

Mairie

8 place Jean Moulin

Tél: 02 54 38 04 23 email : mairie@mezieres-en-brenne.fr

Horaires d'ouverture

lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h45-12h05 et 13h30-16h30

mardi 8h45 à 12h05 et samedi 9h-12h (semaine impaire)

Médiathèque

Espace Mario Alvarado Tél: 02 54 38 12 67

Horaires d'ouverture

mercredi et samedi 10h-12h - 14h-18h

jeudi 9h-12h - 16h-18h vendredi 10h-12h - 16h-18h

Brenne Box

1 place Jean Moulin Tél : 02 54 38 59 46

E-mail : brenne-box@coeurdebrenne.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h

mercredi et vendredi : 14h - 17h

espace de coworking ouvert 7/7j 24/24h

Numéros d'urgence

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| SAMU | 15 |
| Gendarmerie | 17 ou 02 54 38 28 90 |
| Pompiers | 18 |
| ENEDIS Dépannage | 09 72 67 50 36 |
| Syndicat Intercommunal des Eaux | 02 54 38 05 78 |

Enfance

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Ecole maternelle J.FOURSAC | 02 54 38 01 98 |
| Ecole élémentaire J.THIBAULT | 02 54 38 07 17 |
| Garderie périscolaire | 02 54 38 11 23 |
| Centre de Loisirs | |
| Saint Michel-en-Brenne | 02 54 38 18 60 |
| Multi-accueil Bouts d'ficelles | |
| Paulnay | 02 54 38 17 88 |

Tirage janvier 2023 – ISSN -1292 - 9498
Directeur de la publication : Jean-Louis CAMUS
Maquette et Photocomposition : Pascal BECTARD
Impression : Mairie de Mézières-en-Brenne
Crédit photos : Auteur(e)s des articles sauf mention



Une année s'achève, une autre commence. Le temps pour nous tous, collectivités, élus, agents du territoire de jeter un coup d'oeil sur nos réalisations passées ou en cours et nos projets pour mieux appréhender votre futur. Car, ne vous y trompez pas, soyez-en certains, nous travaillons pour une meilleure qualité de vie de chacun d'entre vous.

En 2022, plusieurs chantiers furent lancés dans le cadre de la Communauté de communes, Cœur de Brenne.

Le plus important concerne la restructuration complète de l'école primaire à Mézières-en- Brenne. Accès pour les enfants à mobilité réduite, isolation et chauffage par géothermie, autant d'éléments indispensables pour que nos enfants, petits-enfants et leurs enseignants se sentent bien dans leurs locaux. Deux classes lumineuses, fonctionnelles et colorées qu'ils vont s'approprier dès la rentrée de janvier en attendant que les deux autres salles de classe et la garderie, elles aussi repensées, viennent parachever un ensemble scolaire moderne et chaleureux.

Un second dossier primordial pour la vie économique de nos communes concerne cette fois des entrepreneurs et leurs salariés. Je viens de signer, au nom de Cœur de Brenne, l'acquisition foncière par la Communauté de Communes, de l'entreprise CURTI (anciennement chantier NICAUD). Une pépinière d'entreprises doit voir le jour. Si vous cherchez à vous installer, si vous voulez vous déployer pensez à cet espace idéalement situé au sortir de la ville de Mézières sur la route vers Châteauroux. A toutes fins utiles, contactez le 02 54 38 18 60 ou envoyez un mail à cdc@coeurdebrenne.fr.

L'évènement 2022 restera pour votre communauté de communes, l'expérimentation grandeur nature de La navette. Seul véhicule autonome, en Europe, à avoir circulé sur route ouverte à la circulation quotidienne. La presse nationale TV avec TF1, France 2, FR3, M6, la presse écrite, les radios locales et nationales, les journaux spécialisés ont mis notre territoire à l'honneur. La Brenne a occupé bien des esprits et suscité bien des envies de venir ou revenir. En attendant une seconde phase déjà évoquée devant le Ministre des transports, Clément Beaune, venu inaugurer ce nouveau mode de transport en milieu rural ; les équipes techniques, les universitaires, les politiques analysent les résultats des différentes études menées y compris auprès de la population. Merci à tous ceux qui ont répondu aux sollicitations des enquêteurs et surtout un grand merci à ceux qui se sont appropriés notre navette. Nous souhaitons vivement vous et nous retrouver pour une nouvelle série de voyages autonomes en Brenne.

Pour ce qui concerne spécifiquement notre commune, nous nous concentrons sur la réhabilitation du Bœuf couronné, cet établissement que nous ne nous sommes pas résignés à voir mourir tant il est ancré dans l'histoire de notre commune. Réhabilité, modernisé il viendra compléter l'offre touristique de notre territoire. Les demandes de financements, emprunts et subventions sont déposés. Le projet architectural qui nous renvoie au relais de poste initial est accepté. Le permis de construire et la consultation des entreprises sont en cours. Reste à trouver "le Chef", gestionnaire du restaurant qui relèvera le défi de la notoriété et de la qualité portées si haut, pendant tant d'années, par Bernard Brossier.

Pour accompagner ce projet, nous réfléchissons avec les services routiers du département aux améliorations possibles pour la Place du Général de Gaulle. Circulation et stationnements compris. Les commerçants riverains seront consultés. A vos avis circonstanciés !

2023 devrait nous permettre de finaliser le projet de lotissements du “Saint Dormant” - chemin de Touchain.

A terme, nous renforcerons notre centre-bourg avec une population nouvelle que nous espérons jeune et dynamique. Nous travaillons à offrir un lotissement adapté aux exigences environnementales les plus actuelles et modèle en économies d’énergie. Nous y reviendrons dans un futur numéro du bulletin municipal.

En attendant cette réalisation et conjointement aux travaux du groupe scolaire évoqués précédemment, dans les anciens logements des instituteurs et institutrices, la commune assure l’aménagement de six logements mis à la location dès l’automne prochain.

Mézières ne serait pas tout à fait Mézières sans le Domaine de Bellebouche. Après une saison uniquement dédiée au tourisme d’été “chahutée”, privée de ses activités nautiques pour cause de bactéries révélées par des analyses de l’agence régionale de santé, nous nous voyons contraints, malheureusement, de faire un “assec” et de dévaser l’étang que nous destinerons, uniquement au tourisme, dès ces travaux réalisés. Il faudra tout le savoir-faire et l’imagination créatrice de l’association gestionnaire du Domaine de Bellebouche, de ses salariés pour continuer à donner vie à cet espace naturel connu bien au-delà du département à travers le Village Vacances, affilié à Cap France, premier réseau français de villages vacances indépendants. Randonnées, pique-niques, découverte de la faune et de la flore, accrobranche, jeux d’aventures et pourquoi pas beach volley puisque l’espace plage va être décuplé, à suivre là aussi.

Si depuis quelques années la vie de nos associations a eu du mal à résister, la volonté et le dynamisme des bénévoles ont permis à nombre d’entre-elles de se “réanimer”. Parmi celles-ci, les associations de jumelage, que je remercie, ont repris les échanges avec Watou l’année dernière. Cette année, au printemps, une quarantaine d’élèves de Barzano viendront pour un échange avec les enfants de notre école. Toute l’équipe municipale, élus et salariés s’emploie à soutenir et accompagner nos associations à vocations sociales, culturelles, sportives.

Personnellement et au nom de toute l’équipe, je souhaite que durant toute l’année 2023, nous ayons le bonheur de bien vivre dans notre commune et sur notre territoire de Cœur de Brenne.

A tous et à chacun en particulier, santé, bonheur et réussite dans tous vos projets.

Jean-Louis CAMUS
Maire de Mézières-en-Brenne

Naissances

| | |
|--------------|-------------|
| Louna IZORET | 10 octobre |
| Liam MENCE | 28 décembre |

Décès

| | | |
|-------|---|---------|
| 19/07 | Edouard LUBERA, VENDOEUVRES | 83 ans |
| 08/08 | Jean-Bernard LEBLANC 2 rue de Watou | 71 ans |
| 10/08 | Ahmed TAHRAOUI 18 Place des Orchidées | 86 ans |
| 28/08 | Odette GAULTIER veuve CLUZEL EHPAD Résidence de la Brenne | 97 ans |
| 30/08 | Jean Louis CHATILLON ROSNAY | 95 ans |
| 07/09 | Eliane BARILLET veuve BECHEREAU VILLEDEU SUR INDRE | 87 ans |
| 08/10 | Renée MONDAIN veuve TANCHOUX AZAY LE FERRON | 99 ans |
| 22/10 | Yvonne BOUTEILLER veuve BARABE AZAY LE FERRON | 92 ans |
| 23/10 | Monique LERAT veuve BROUARD EHPAD Résidence de la Brenne | 92 ans |
| 31/10 | Ginette DORE veuve PLANTUREUX SAINT MAUR | 86 ans |
| 02/11 | Hélène BAUDAT veuve DUFAIN NEUILLAY LES BOIS | 100 ans |
| 03/11 | Paulette BERTHELOT épouse SAINSON MARTIZAY | 77 ans |
| 04/11 | Renée PREDAL veuve GUENARD Saint Maurice | 83 ans |
| 14/11 | Jacqueline HUGUET veuve LERAT MARTIZAY | 94 ans |
| 19/11 | Guy HENRY EHPAD Résidence de la Brenne | 90 ans |
| 12/11 | Marie-Françoise DOMS épouse MANTEAU 7 route de la Gabrière | 68 ans |
| 02/12 | Marie-Jeanne SOUVERAIN veuve BRAGUY EHPAD Résidence de la Brenne | 88 ans |
| 28/12 | Michel BOUZIER 4 rue de la Caillauderie | 70 ans |
| 31/12 | Katrine LEMAÎTRE épouse GERVAIS 6 La Roue, SUBTRAY | 65 ans |

Assistantes sociales DPDS

Permanences sur rendez-vous en téléphonant à la Circonscription d'Action Sociale de BUZANCAIS au 02 54 84 05 24

- Pour le public sans enfant ou avec enfant(s) majeur(s) à charge : les 1er et 3ème jeudi matin de chaque mois par Isabelle SAUVONNET, assistante sociale
- Pour les familles avec enfant(s) mineur(s) à charge : les 2ème et 4ème jeudi matin de chaque mois avec rendez-vous assurées par Sandrine GORGES, assistante sociale

Mission Locale Indre Sud

Sur rendez-vous en téléphonant au 02 54 37 27 27. La mission locale accompagne les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leurs démarches.

Fédération Départementale Familles Rurales Indre

Service d'aide aux consommateurs. Contactez le 02 54 08 71 71 ou conso.indre@famillesrurales.org.

Direction Générale des Finances Publiques (services des impôts des particuliers du Blanc)

2ème et 4ème jeudi après-midi de chaque mois sur rendez-vous de 14h à 15h et sans rendez-vous de 15h à 16h30.

ASMAD Association de Services pour le Maintien à domicile

Mme Maryse MOURET permanence le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous ou du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 à BUZANCAIS 32 rue des Ponts 02 54 84 23 76

Retraite CARSAT

une animatrice vous accompagne dans vos démarches à la Brenne Box ouverte les lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h – mercredi, vendredi de 14h à 17h ou 3960.

Assistantes Sociales et permanence administrative MSA

Maison de l'Agriculture 65 avenue Gambetta 36300 LE BLANC
Assistantes sociales 02 54 29 46 32/ Administration 02 54 29 46 30

Assistances sociales spécialisées : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Contact auprès de la DPDS Maison Départementale de la Solidarité – Centre Colbert 4 rue Eugène Rolland - BP 601 - 36020 CHATEAUROUX 02 54 08 39 09.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

14 rue Claude Nicolas Ledoux CHATEAUROUX - accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ou 3646

ADMR (Aide à domicile en Milieu Rural)

Renseignements : Françoise BOURGY 02 54 38 02 79 ou permanence à LE BLANC Maison des Services 3 avenue Gambetta 02 54 28 74 03 – 06 21 46 14 32

Club de l'Amitié

Président Madame Monique CHICHERY-1er et 3ème lundi de chaque mois de 14h à 18h salle Tardivon : 02 54 38 14 89

Affaires sociales : Robert BOSCARINO, Président sur rendez-vous (contacter la mairie)**PERMANENCE EQUIPE MUNICIPALE : Mairie de MEZIERES EN BRENNE (sur rendez-vous)**

| | | |
|------------------|---------------|------------------------------|
| Jean-Louis CAMUS | Maire | samedi de 10h à 12h |
| Michel DAUBORD | 1er Adjoint | tous les matins |
| Cathy LUCHINI | 2ème Adjointe | samedi matin sur rendez-vous |

EXtraits des délibérations du Conseil Municipal

Conformément à la loi l'intégralité des procès-verbaux est consultable en Mairie

Session du 7 juillet 2022

2022-5-3. Dématérialisation des actes : Convention avec la Préfecture pour la télétransmission

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État, et prend note que l'opérateur retenu pour être le tiers de télétransmission est : SRCI

2022-5-4. Réorganisation de la Commission Communale des Finances

Considérant que Madame LUCHINI Cathy s'investit pleinement dans tous les dossiers de demande de subvention, Monsieur le Maire propose de revoir la composition de cette commission et ainsi nommer Madame LUCHINI Cathy, Présidente de celle-ci. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame LUCHINI Cathy, Présidente de la commission «Finances», en remplacement de Monsieur DAUBORD Michel.

2022-5-5. Piscine : Avenant lot n°1

BTS a présenté un devis en plus-value pour 5.800.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'établir l'avenant n° 2 avec BTS : pour un montant de 5.800.00 € HT. Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

2022-5-6. Loyers de la MSP – Cabinet polyvalent

Monsieur DAUBORD Michel informe le Conseil Municipal que SELARL Anne DEMIOT souhaite louer le bureau polyvalent les lundis, mardis et jeudis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le loyer à 135,63 € par mois (pour la location des 3 jours : 45,21 x 3) et charge le Maire d'établir le bail et l'autorise à signer tous les documents nécessaires

2022-5-7. Loyers de la MSP – Cabinet Ostéopathe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Orlane MARTINEZ, Ostéopathe souhaite s'installer à Mézières en Brenne à la Maison de Santé dans le bureau à côté des kinésithérapeutes. Elle demande 1 mois d'essai gratuit soit septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le loyer à 180,81 € par mois, émet un avis favorable à la gratuité du 1er mois, charge le Maire d'établir le bail et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

2022-5-8. Renouvellement du bail de chasse sur le territoire de « Bellebouche »

Le Maire rappelle que par délibération en date du 18 novembre 2019, il a été conclu un bail de 3 ans avec l'Amicale des Chasseurs de Bellebouche. Celui-ci arrivant à terme, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler le bail de chasse à l'Amicale des chasseurs de Bellebouche pour une durée de 1 an moyennant un loyer annuel de 6.000 €, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2022-5-9. Vente de bois de chauffage

Considérant qu'il est nécessaire d'abattre certains arbres menaçants sur le site de Bellebouche, une partie du bois peut être exploitée par des particuliers pour servir en bois de chauffage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de le vendre à raison de 8 € TTC le stère, soit pour 130 stères : 1.040 € TTC, charge M. DAUBORD Michel, adjoint d'effectuer les relevés des ventes permettant l'émission des titres de recettes. Le paiement sera effectué auprès du Trésor Public.

2022-5-10. Vente de peupliers

Considérant que les peupliers qui bordent la rivière au lieu-dit « Le Champ de la Galetterie », sur la parcelle section: YE, n° 82, doivent être exploités. La société Alliance Bois propose son offre de rachat :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le contrat proposé par la société Alliance Bois, donne tous pouvoirs à M. Le Maire.

| CATEGORIES DE BOIS | Diam./Circ. | Long. | Prix HT |
|--|-------------|-------|--------------|
| Déroutage Pin maritime 2m65 Ø 25-60 cm, bois droit et sain | 25,00 | 2,65 | 25,00 € / ST |
| Charpente Pin 3/4m Ø 25cm et plus bois droit | 25,00 | 4,00 | 20,00 € / ST |
| Caissage Pin 2m40 Ø 25cm et plus. | 25,00 | 2,40 | 11,00 € / ST |
| Petit sciage Pin 2m40 Ø 14-25cm. | 14,00 | 2,15 | 10,00 € / ST |
| Trituration - Pin 2m30 Ø 7-60cm. | 7,00 | 2,30 | 4,00 € / ST |
| Caissage - Peupliers 3m Ø 25-50cm | 25,00 | 3,00 | 11,00 € / ST |
| Trituration - Feuillus Divers 2m50 Ø 7-60cm | 7,00 | 2,50 | 4,00 € / ST |

2022-5-11. Subvention « Union Cycliste Martizay » .

Le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'association « Union Cycliste Martizay » ayant pour objet : Course Cadets « Classic Cœur de Brenne » le Samedi 17 Septembre 2022.

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont suffisants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 150 € à l'association « Union Cycliste Martizay », précise qu'il sera nécessaire de nommer 10 signaleurs pour cette journée (14h15 – 15h45).

Session du 3 octobre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

2022-6-2. Résiliation du bail avec la SARL Au Bœuf Couronné

Le Maire donne lecture d'une demande de résiliation du bail commercial en date du 19 Janvier 2022 avec la SARL « Au Bœuf Couronné », représentée par Monsieur Bernard BROSSIER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la résiliation du bail commercial de la SARL « Au Bœuf Couronné », représentée par Monsieur BROSSIER Bernard au 31 Décembre 2022, demande à Maître LUTHIER Bruno, notaire à Mézières-en-Brenne d'établir l'acte de résiliation, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires, notamment l'acte de résiliation.

2022-6-3. Appel d'offres « Le Bœuf Couronné » : Mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-01-04 du 22 janvier 2021 décidant de lancer la consultation concernant la transformation et la mise aux normes de l'ensemble hôtel « Le Bœuf Couronné ».

Par ailleurs, un élément primordial est intervenu, le restaurateur, pour cause de santé, abandonne son fonds de commerce le 31 décembre prochain. Aussi, la Commune est dans l'obligation de reprendre la mise aux normes sanitaires et PMR de la partie restaurant et ainsi déclarer sans suite l'appel d'offres du 20 juin 2022 relatif aux travaux pour motif d'intérêt général lié à l'évolution du projet en cours de consultation et modifiant substantiellement les conditions de la mise en concurrence initiale.

Un nouvel avis d'appel à la concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé le 10 Août 2022. L'ouverture des plis a eu lieu le 13 septembre 2022 en présence des membres de la commission d'appel d'offres : 1 groupement a répondu.

Il donne lecture du procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 13 Septembre dernier.

La commission propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le délai d'études (40%), le montant des prestations (30%) et les compétences au vu des justificatifs sur des ouvrages similaires (30%) ; que soit retenu le groupement suivant :

-Groupement ARC A3 Sud Touraine / LARBRE INGENIERIE pour un forfait provisoire de rémunération de 8,10 % du montant HT répartis de la façon suivante : ARC A3 ST 6,9 % LARBRE 1,2 %

Vu le résultat de la Commission d'ouverture des plis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'offre du groupement ARC A3 Sud Touraine / LARBRE INGENIERIE présentant un taux de rémunération de 8,10 %, autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, charge le Maire d'établir les demandes de financement nécessaires, de signer tous les documents nécessaires, d'établir le dossier d'appel d'offres et de lancer la consultation des entreprises.

Il en rendra compte lors d'un prochain Conseil.

2022-6-3. Appel d'offres « Le Bœuf Couronné » : Mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-02-08 du 18 Février 2021 il a été décidé de déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 pour l'acquisition, la rénovation et la mise aux normes de la partie « Hôtel » de l'établissement « Le Bœuf Couronné ».

Suite à une modification de gestion, une deuxième tranche de travaux s'avère nécessaire concernant les travaux de mise aux normes de la partie « restaurant ».

Vu la délibération n°2022-06-03 chargeant le Maire d'établir les demandes de subventions pour la deuxième tranche des travaux de la partie « restaurant », le bureau d'architectes ARCA3 Sud Touraine doit nous faire parvenir l'estimatif détaillé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déposer les demandes d'aides financières suivantes :

Etat : DETR / DSIL Région : CRST. Approuve le plan de financement suivant :

DETR : 40 % DSIL : 20% Région : 20 % Commune : 20%

Charge le Maire d'établir les demandes de financement et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Il en rendra compte lors d'un prochain Conseil.

2022-6-5. Eglise : Travaux d'entretien

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-04-02 du 30 Mai 2022, il a été approuvé le plan de financement relatif aux travaux d'entretien de l'église et notamment le remplacement de pièces de charpente dans le beffroi. Celle-ci présentant une erreur de montant, il est nécessaire de revoir le plan de financement.

Il présente l'ensemble des devis :

| Entreprise | travaux | Montant |
|--------------|--------------------------|--------------------|
| GATAULT | Travaux sur Beffroi | 3 395,91 € |
| GATAULT | Entretien toiture | 16 653,74 € |
| GOUGEON | dépose et repose cloches | 4 984,00 € |
| | | |
| TOTAL | H.T. | 25 033,65 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite des aides financières auprès de l'Etat et du Conseil Départemental, charge le Maire d'établir les demandes, l'autorise à faire procéder à la réalisation des travaux dès la réception des accords de financement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

2022-6-6. Lotissement « Le Saint Dormant » :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 février 2022, il a été décidé de confier l'étude préliminaire de faisabilité du projet de la création du lotissement « Le Saint Dormant » à la SARL GEOTOP97.

A cet effet, le cabinet de géomètre de Buzançais (Indre) a établi les devis relatifs à ce projet :

| | |
|------------------------------------|----------------|
| ETUDE DE FAISABILITE ET ESQUISSE : | 4 200,00 € TTC |
| Plan topographique : | 3 663,37 € TTC |
| Frais de bornage : | 3 751,12 € TTC |

TOTAL : 11 614,49 € TTC

Au sujet des acquisitions foncières, Monsieur le Maire rapporte qu'une proposition a été faite le 15 septembre 2022 à Madame PIOFFET Edith, Madame VIILERET Monique et Monsieur GRIMBERT Christian. Ce dernier demande une négociation qui sera présentée lors de cette séance. De même, sera étudié le point sur les négociations pour les autres parcelles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, donne son accord pour les négociations, charge le Maire de mener ces négociations.

2022-6-7. FPIC 2022

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales est un mécanisme de péréquation horizontale mis en place depuis 2012. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les EPCI et les communes membres doivent choisir le mode de répartition au sein de l'ensemble intercommunal.

Le Maire donne lecture de la délibération n°05/01-2022 du conseil communautaire en date du 15 Septembre 2022. Il précise qu'elle n'a pas été prise à l'unanimité. Aussi, les conseils municipaux doivent se prononcer.

Le Maire propose, pour l'année 2022, d'approuver la délibération de la CDC et d'opter pour la répartition « dérogatoire libre » afin que la CDC Cœur de Brenne puisse percevoir le FPIC communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération de la CDC Cœur de Brenne du 15 Septembre 2022 relative à la répartition dérogatoire libre du FPIC, décide, pour l'année 2022, d'opter pour la répartition « dérogatoire libre » afin que la CDC Cœur de Brenne perçoive le montant du FPIC communal.

2022-6-8. Surveillance des points de collecte : Application du droit de police

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté n°2017-07 interdisant le dépôt sauvage de déchets de quelque nature que ce soit sur le territoire de la Commune aussi bien sur le domaine public que sur les terrains privés.

Par mail en date du 07 Septembre 2022, les services de la Communauté de Communes nous ont fait part de nombreuses incivilités sur certains points de collecte sensibles. Pour cela, il a été demandé à l'ensemble des communes de faire une demande d'autorisation d'un système de vidéosurveillance pour le contrôle de ces points litigieux auprès de la Préfecture.

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la salubrité publique, Monsieur le Maire propose de demander l'autorisation d'un système de vidéosurveillance et d'appliquer son droit de police en cas de non-respect des consignes relatives à ces points de collecte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre (BECTARD Pascal) et 1 abstention (TOULANT Adrien) : demande l'autorisation de mettre en place un système de vidéosurveillance, donne tous pouvoirs au Maire pour appliquer son droit de police.

2022-6-9. Loyer logement meublé 8 bis rue Léon Joseph Bourreau

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-02-02 du 24 Février 2022 fixant la location du logement meublé 8 bis rue Léon Joseph Bourreau pour quelques jours par mois.

Un interne qui assure le remplacement d'un médecin de la maison médicale occupe ce logement sur des périodes non déterminées à l'avance. Pour cela, il est nécessaire de fixer un loyer à la nuitée, sans indication de date.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018-09-01 du 10 Décembre 2018, décidant de mettre à la disposition des stagiaires « internes en médecine » ce logement. Celui-ci sera prochainement en cours de travaux dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Par conséquent, il est proposé que l'interne soit logé dans la maison d'habitation « 40 route de Châteauroux » pendant toute la durée des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la nuitée, charges comprises, dans le logement 8 bis rue Léon Joseph Bourreau à 5 €, émet un avis favorable pour mettre à la disposition des stagiaires « internes en médecine » le logement 40 route de Châteauroux pendant toute la durée des travaux et fixe la nuitée, charges comprises, à 5 €. Un titre de recettes sera émis à la fin de chaque mois.

2022-6-10. Recensement de la population 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population sera effectué du 19 Janvier au 18 Février 2023 sur la Commune.

Il a désigné la secrétaire de mairie : Madame HERSELIN Kathleen comme coordonnateur et Madame DUGUET Angélique comme coordonnateur adjoint pour conduire la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement. L' élu chargé de coordonner le recensement sera Monsieur Roland LANCHAIS. Pour cette enquête, il sera également nécessaire de recruter des agents recenseurs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter 2 agents recenseurs et à signer leur contrat de travail. La Commune devra mettre à la disposition des agents recenseurs un espace et un meuble sécurisé pour entreposer les questionnaires remplis. Les transmissions de résultat se feront par Internet. Les coordonnateurs devront donc contrôler et saisir les informations pour la transmission.

2022-6-11. Annulation partielle de la dette de Cap sur la Brenne : ajustement de la provision

Au cours des années 2015 et 2016, une provision de 32 000 € a été constituée sur le budget annexe de Bellebouche afin de couvrir le risque de la dette de loyers restant due par l'association Cap sur la Brenne.

Par délibération n° 2021-03-02 en date du 31 mars 2021, une provision de 20 603,29 € a été constituée sur le budget annexe de Bellebouche afin de couvrir le risque de la dette du loyer du 1er trimestre 2021 restant due par l'association Cap sur la Brenne.

A ce jour la dette de cette association s'élève à 19 666,67 €, suite au respect du délai de paiement qui lui a été accordé par la trésorerie en concertation avec la municipalité. En conséquence une partie de la provision constituée par les exercices précédents peut être reprise. Il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster la provision constituée en la réduisant de 9 833,33 € ; ainsi l'intégralité des loyers restant dus à ce jour par l'association sera couverte. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre la provision constituée au titre des retards de loyers de l'Association Cap sur la Brenne à hauteur de 9 833,33 € sur le budget annexe « Base de loisirs de Bellebouche », charge Monsieur le Maire ou son représentant, d'émettre les mandats et titres nécessaires à la comptabilisation de cette opération de l'année 2022.

2022-6-12. Résiliation bail à ferme LEBLANC Daniel

Le Maire donne lecture de la demande de résiliation du bail à ferme avec Monsieur LEBLANC Daniel reçu le 13 mai 2022 (le preneur étant dans l'obligation de dénoncer le bail 18 mois avant son expiration). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la résiliation du bail à ferme avec Monsieur LEBLANC Daniel, à compter du 31 Octobre 2023, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires, notamment l'acte de résiliation.

2022-6-13. Bail à ferme - SCEA de Selennes

Par lettre en date du 13 Mai 2022, Monsieur LEBLANC Daniel informe le Maire de son intention de faire valoir ses droits à la retraite et de cesser d'exploiter les terres au 31 octobre 2023. Ses neveux, Monsieur LEBLANC Sébastien et Monsieur LEBLANC Guillaume, gérants de la SCEA de Selennes, ont fait part de leur souhait de reprendre la succession de l'exploitation et demande un nouveau bail à compter du 1er novembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de louer la parcelle section YE n°82 à Mrs LEBLANC Sébastien et LEBLANC Guillaume, gérants de la SCEA de Selennes, à compter du 1er novembre 2023 dans les mêmes conditions qu'il avait été décidé dans la délibération du 31 Mai 2011, à savoir :

- Moyennant un loyer annuel de 4 quintaux/ha indexé sur l'indice national des fermages soit à ce jour 25,19 le quintal. La superficie prise en compte pour le calcul de ce loyer est celle de la partie cultivable de la parcelle à savoir : 7 ha 68 a 21 ca.
- Porter mention sur le bail de la conservation du droit d'accès à la rivière le long de la parcelle cadastrée YE n°80, propriété de « La Galetterie » ainsi qu'un espace de pêche le long de la rivière « La Claise »

Autorise le Maire à signer le bail.

2022-6-14. Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2017-05-15 du 21 novembre 2017 approuvant le nouveau régime du RIFSEEP. Suite à l'évolution du tableau des effectifs, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier cette délibération. Vu l'avis du Comité technique en date du 05 Septembre 2022 décide:

Article 1 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er Octobre 2022. En conséquence, la délibération antérieure relative au régime indemnitaire est abrogée.

Article 2 : Autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus et en fonction des 3 critères règlementaires définis dans les textes :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualifications nécessaires à l'exercice du poste, sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

2022-6-15. Remplacement d'agents indisponibles .

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 novembre 2004 relative au remplacement des agents indisponibles en raison d'un congé maladie, d'un congé maternité ou d'un congé parental, ou de l'accomplissement du service militaire et du rappel ou du maintien sous les drapeaux.

Il résulte que tous les emplois doivent avoir été au préalable autorisés par le Conseil Municipal avant d'être pourvus, ce qui dans la pratique, pose le problème immédiat d'un agent (temps partiel, congé maladie, congé maternité, congé parental, formations, accroissement temporaire d'activité – service cantine) dont le service doit être impérativement assuré.

En conséquence, il conviendrait que le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles soit au préalable autorisé pour assurer la continuité des services.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles pour les raisons énumérées ci-dessus, fixe la rémunération de ces agents à l'indice correspondant au premier échelon du grade, de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

2022-6-16. Création d'un emploi non permanent

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : surveillance à la pose méridienne pendant les travaux dans la cour de l'école ;

Sur rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création à compter du 15 septembre 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2 heures. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel du 15 septembre 2022 au 07 juillet 2023 inclus. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2022-6-17. Convention de mise à disposition du local du sous-sol « 2 rue du Bout du monde »

Le Maire donne la parole à Monsieur DAUBORD Michel, Adjoint, qui explique que le local du sous-sol « 2 rue du Bout du monde » est sollicité par l'association « La Randonnée de la Brenne », pour stocker du matériel leur appartenant. Afin que l'association puisse assurer son matériel, une convention de mise à disposition est nécessaire. Il est proposé au Conseil Municipal de se positionner quant à la mise à disposition gratuite du local à usage de stockage. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise à disposition gratuite du local du sous-sol « 2 rue du bout du monde » à usage de stockage à l'association « La Randonnée de la Brenne », charge le Maire d'établir la convention de mise à disposition de ce local et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

2022-6-18. Convention de mise à disposition du local « 12 rue du Château »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des conventions d'utilisation du local technique 1er étage de la Salle des Fêtes, ont été établies en juin 2019 avec le Comité de Jumelage Mézières/Barzano et le Jumelage Mézières/Watou pour leur permettre d'y stocker du matériel. Il rappelle la délibération n°2021-03-16 du 31 Mars 2021 concernant l'aménagement du garage situé 12 rue du Château, local destiné aux associations pour y entreposer du matériel. Il serait donc nécessaire de résilier les conventions initiales afin d'en établir de nouvelles pour le local « 12 rue du Château ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise à disposition gratuite du local 12 rue du Château à usage de stockage aux associations mentionnées ci-dessus, charge le Maire d'établir les conventions de mise à disposition de ce local avec les utilisateurs, et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Session du 25 novembre 2022

2022-7-2. Rapports d'activités 2021 du SDEI : Le Conseil Municipal prend acte**2022-7-3. Rapports d'activités 2021 - CDC Cœur de Brenne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et approuve le rapport d'activité 2021 de la CDC Cœur de Brenne.

2022-7-4. Désignation d'un correspondant incendie et secours

En application de l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, un correspondant incendie et secours doit être désigné par le Maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Par courrier en date du 11 octobre 2022, Monsieur le Préfet de l'Indre informe la Commune sur la nécessité de nommer un correspondant incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du Maire :

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la Commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame GARCIA Alexandra, « Correspondante incendie et secours ».

2022-7-5. Recensement 2023

Suite à la réunion d'information le 21 octobre dernier avec le superviseur INSEE, il est indispensable de recruter 3 agents recenseurs au lieu de 2 (1 district = 1 agent).

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 3 emplois d'agents recenseurs contractuels, à temps non complet, pour la période allant du 03 Janvier au 20 février 2023.

Ces emplois seront rémunérés sur la base suivante : rémunération forfaitaire (pour les 3 districts) 2068,45 € brut.

Le montant forfaitaire par district sera proratisé en fonction du nombre de logements

Séance de formation 60 € brut / séance . Frais de déplacement 120 € brut / district

2022-7-6. Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement.

Ce reversement est réalisé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer à compter du 1er janvier 2022 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022 en totalité à la CDC Cœur de Brenne, sur les projets réalisés au sein des zones d'activités économiques qu'elle gère, ainsi que tous les projets dont elle a la maîtrise d'ouvrage. Charge le 1er adjoint, dans le cadre de ses délégations, de notifier cette décision à la CDC Cœur de Brenne et aux services préfectoraux.

2022-7-7. Piscine domaine de Bellebouche : Avenants n°2 – Lot 2

L'entreprise CIRON Maçonnerie a présenté un devis en plus-value pour + 52.095,11 € HT, en moins-value pour – 40.601,75 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 1 voix contre (AYALA Natacha), accepte d'établir l'avenant n°2 du Lot 2 – Piscine, comme suit :

Avenant n°2, d'un montant de 11.493,36 € HT au marché « Construction d'une piscine » conclu avec l'entreprise CIRON Maçonnerie. Le nouveau montant du marché s'élève à 264.281,27 € HT.

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2022-7-8. Rénovation énergétique et réhabilitation des logements T1 – Rue Léon Joseph Bourreau

Monsieur le premier adjoint rappelle la délibération n°2022-04-06 du 30 Mai 2022 portant acceptation des entreprises retenues par la CAO pour les travaux de rénovation énergétique de la cantine et des logements du groupe scolaire ainsi que leur mise aux normes. Vu l'article R.2131-12 du code de la commande publique,

Considérant que des travaux complémentaires de réhabilitation des studios R+2 de ces mêmes logements s'intègrent dans une

opération commune au marché initial, il est nécessaire de lancer une consultation selon les mêmes modalités. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de rénovation énergétique et réhabilitation des logements R+2 « rue Léon Joseph Bourreau », charge le Maire d'établir les dossiers de demandes de financements, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2022-7-9. Lotissement « Le Saint-Dormant » - Acquisitions foncières

Monsieur le premier adjoint rappelle la délibération n°2022-06-06 du 03 Octobre 2022 présentant les devis relatifs à l'étude préliminaire de faisabilité du projet de la création du lotissement « Le Saint Dormant » de la SARL GEOTOP97.

Pour rappel :

| | |
|------------------------------------|------------------------|
| Etude de faisabilité et esquisse : | 4 200,00 € TTC |
| Plan topographique : | 3 663,37 € TTC |
| Frais de bornage : | 3 751,12 € TTC |
| TOTAL : | 11 614,49 € TTC |

Il est demandé au Conseil Municipal de les approuver.

Concernant les acquisitions foncières, Madame PIOFFET Edith et Monsieur GRIMBERT Christian ont demandé à ce qu'un prix leur soit proposé. Le Conseil Municipal doit déterminer un prix d'achat pour les parcelles concernées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire une proposition d'achat à M. GRIMBERT à raison de 0,75 €/m² concernant la zone du terrain qui restera boisée et 8,00 €/m² pour la surface pouvant être intégrée au projet d'aménagement, approuve les devis de la SARL GEOTOP97 pour l'étude préliminaire de faisabilité du projet. Monsieur le Maire en rendra compte lors d'un prochain Conseil.

2022-7-10. Projet « Fontaine » - Lieu-dit Marlanges

Monsieur le premier adjoint soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

A l'issue d'une enquête effectuée auprès des divers services compétents, il apparaît que des biens fonciers et immobiliers – Parcelles ZK0071 (bâtie) et ZK0027 (friche) au lieu-dit « Marlanges » à Mézières en Brenne d'une surface totale de 1407 m² sont des biens dont le propriétaire connu est décédé depuis plus de 30 ans dont les héritiers n'ont pas accepté la succession pendant cette période. Ce délai est ramené à 10 ans lorsque le bien se situe dans une zone de revitalisation rurale, ce qui est le cas de notre commune.

Ce bien peut être qualifié de bien vacant sans maître et, à ce titre, peut être acquis de plein droit par la Commune.

Monsieur le premier adjoint, propose de lancer une procédure légale d'acquisition de plein droit des biens fonciers et immobiliers. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à acquérir au nom de la Commune les biens fonciers et immobiliers, parcelles ZK0071 (bâtie) et ZK0027 (friche) au lieu-dit « Marlanges » dans le cadre de la procédure légale précitée, précise que la prise de possession de ces biens par la commune sera constatée par un procès-verbal affiché en mairie, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2022-7-11. Projet STECAL : abandon du projet

...Monsieur le premier adjoint rappelle la délibération n°2018-06-08 du 18 juillet 2018 décidant de la révision allégée du PLU avec la création d'un STECAL (Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) sur les parcelles AN 218 et AN 223. Considérant que les services de la DDT s'interrogent sur l'état d'avancement du projet, le pétitionnaire ayant annulé son projet. Considérant que la CDC Cœur de Brenne sera compétente en matière de documents d'urbanisme, un PLU intercommunal constituera une nouvelle étape dans l'exercice de cette compétence. Monsieur le premier adjoint propose de ne pas donner suite à la procédure de révision allégée du PLU communal. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'abandonner le projet de création d'un STECAL. La délibération n°2018-06-08 du 18 juillet 2018 est abrogée.

2022-7-12. Tarifs 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :

A compter du 1er janvier 2023:

| Salle des fêtes | | Tarifs 2023 |
|--|--|-------------|
| Prestations | | |
| Bal, soirée karaoké organisé par associations locale | | 140,00 € |
| Bal, soirée karaoké organisé par professionnels | | 300,00 € |
| Bal, soirée karaoké organisé par associations hors commune | | 300,00 € |
| Concours de belote, lotos, thé dansant | | 67,00 € |
| Repas matinée et soirée (midi, soir et bal) Habitants de la Commune | | 225,00 € |
| Repas matinée et soirée (midi, soir et bal) Habitants hors Commune | | 300,00 € |
| Vin d'honneur | | 37,00 € |
| Théâtre conférence réunion vente publique | | 34,00 € |
| Location couvert (par couvert) | | 1,00 € |
| Activités culturelles et sportive (par heure) | | 5,00 € |
| Location cuisine (par journée) | | 17,00 € |

Pompes funèbres

| Prestations | Tarifs 2023 |
|--|-------------|
| Entrée et sortie caveau provisoire | 55,00 € |
| Location du caveau provisoire pendant les 7 premiers jours | gratuite |
| Pour les jours suivants : par jour | 3,50 € |

Concessions dans le cimetière

| Prestations | Tarifs 2023 |
|--------------------------------|-------------|
| 30 ans le m ² | 110,00 € |
| 50 ans le m ² | 170,00 € |
| Concession d'une case 30 ans | 220,00 € |
| Plaque pour jardin du souvenir | 80,00 € |

Photocopies :

| Prestations | Tarifs 2023 |
|--|-------------|
| Particulier format A4 noir et Blanc | 0,36 € |
| Particulier format A4 couleur | 0,70 € |
| Particulier format A3 noir et blanc | 0,67 € |
| Particulier format A3 couleur | 1,00 € |
| Association locale format A4 noir et blanc | 0,15 € |
| Association locale format A4 Couleur | 0,50 € |
| Association locale format A3 noir et blanc | 0,25 € |
| Association locale format A3 Couleur | 0,80 € |

Droits de place – Foires

| Prestations | Tarifs 2023 |
|------------------------------------|-------------|
| m ² façade d'exposition | 1,00 € |
| Véhicule expo-vente | 16,50 € |
| Voiture exposée | 7,20 € |
| Emplacement forain | 42,00 € |
| Branchement électrique | 4,00 € |

Droits de place – Marchés : (y compris tout commerce ambulancier, après autorisation du Maire, sur la Place Jean Moulin, hors marché du jeudi matin.)

| Prestations | Tarifs 2023 |
|--|-------------|
| Camion boutique et étalage de moins de 15 m ² | 3,00 € |
| Camion boutique et étalage de plus de 15 m ² | 5,00 € |
| Forains, distributeurs, manège | 50,00 € |
| Branchement électrique | 4,00 € |

Droits de place - Place du Général de Gaulle réservée aux producteurs, le dimanche matin : 3.00 € par m² par mois.

Camping Municipal « La Caillauderie »

| Prestations | Tarifs 2023 |
|---|-------------|
| Emplacement tente, caravane, camping-car (forfait pour 2 personnes) | 8,00 € |
| Personne supplémentaire | 3,00 € |
| Prise électrique | 4,50 € |

Location du bloc sanitaire de Bellebouche : (facturation hors fluides facturés selon consommation)

- Journée : 170 € H. T
- Weekend : 260 € H.T. (du vendredi soir au dimanche soir)
- Semaine : 700 € H.T. (du samedi matin au samedi matin)

Forfait ménage à la restitution des clés : ménage au nombre d'heures réellement passées suivant le salaire horaire brut et charges patronales comprises applicables à l'agent qui effectue cette prestation. Le minimum de cette prestation sera de 100 €.

2022-7-13. Programme de fonctionnement de l'éclairage public

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent des pouvoirs de police du Maire en vertu notamment des articles L.2212-1 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, qui lui permettent à ce titre de prendre des mesures de limitation de fonctionnement compatibles avec les impératifs de sécurité des usagers de la voirie, du bon écoulement du trafic et de la protection des biens et des personnes.

Il est rappelé la programmation actuelle des horloges astronomiques sur la commune :

- Pour le bourg : du dimanche soir au vendredi matin : extinction à 23h le soir et allumage le matin à 5h30
du vendredi soir au dimanche matin : extinction à 1h du matin et allumage à 6h30
- Pour les hameaux : toute la semaine : coupure le soir à 22h et allumage le matin à 6h

Dans le but de limiter la consommation d'énergie et de réaliser des économies budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le programme de fonctionnement de l'éclairage public comme suit :

Sur la totalité du réseau : coupure de 22h00 à 7h00

Excepté l'armoire AQ (centre bourg) : Place Jean Moulin, Rue de l'ouest, Place du général de Gaulle : coupure de 23h00 à 7h00

Pour l'armoire AP (quartier de la maison de retraite) : Coupure de 23h00 à 5h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 2 voix contre (BECTARD Pascal, AYALA Natacha), décide de poursuivre la modernisation du réseau d'éclairage public, autorise le Maire à lancer une consultation des entreprises et à déposer les différents dossiers de demandes de financement, décide la modification du programme de fonctionnement de l'éclairage public sur la Commune comme mentionné ci-dessus, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2022-7-14. Elaboration du profil des eaux de baignade sur le site de Bellebouche

Mme LUCHINI Cathy donne lecture du courrier de l'ARS reçu le 10 octobre dernier concernant l'élaboration d'un profil d'eaux de baignade sur le site de Bellebouche. En application de l'article D1332-20 et suivants du code de la santé publique, chaque personne responsable d'une eau de baignade doit élaborer un profil comprenant les éléments mentionnés dans l'article ci-dessus. Considérant que ce profil n'a pas encore été fait, il convient d'engager les démarches pour le réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les démarches pour la réalisation du profil des eaux de baignade du site de « Bellebouche A », charge le Maire d'informer l'ARS de l'avancement du projet et de transmettre l'ensemble des documents de synthèse.

2022-7-15. Concours de vitrines - Semaine commerciale avec tombola.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Commune de Mézières-en-Brenne souhaite organiser un concours de vitrines et une "Semaine commerciale du 15 au 22 Décembre 2022 avec tombola".

Afin de mieux en définir les modalités de participation, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les règlements relatifs à ces manifestations tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

De plus, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son aide financière pour ces animations notamment pour la tombola organisée pendant la semaine commerciale, pour l'achat des lots et la billetterie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les règlements tels qu'ils sont annexés à la présente délibération, décide d'attribuer un budget de 2000 € pour ces animations.

Session du 19 décembre 2022

2022-8-1. Subvention au budget Bellebouche

Le Maire rappelle au conseil municipal, qu'il avait été inscrit le versement de la somme de 74 126,28 € du budget principal au budget Bellebouche afin de l'équilibrer.

Après vérification de la comptabilité, compte tenu des différents engagements, le montant de la subvention d'équilibre s'élève à 20 493,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention d'équilibre au budget Bellebouche pour un montant de 20 493,73 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

2022-8-2. Subvention au Budget CCAS

Le Maire rappelle au conseil municipal, qu'il avait été inscrit le versement de la somme de 6 200 € du budget principal au budget CCAS afin de l'équilibrer.

Après vérification de la comptabilité, compte tenu des différents engagements, le montant de la subvention d'équilibre s'élève à 5 729,32 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de verser une subvention d'équilibre au budget CCAS pour un montant de 5 729,32 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

2022-8-4. Subvention exceptionnelle à l'association FC2M

Le Maire donne lecture d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association « FC2M » ayant pour objet la compensation des pertes financières liées à l'absence de manifestations depuis la pandémie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 3000 € à l'association FC2M. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

2022-8-5. Saison culturelle 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme culturel 2023. Cette saison culturelle est estimée à 7865,79 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne tout pouvoir à M. le Maire pour la réalisation de ce programme culturel et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

2022-8-6. Tableau de la voirie communautaire

Le représentant de la Commission « Chemins » rappelle que par délibération en date du 18 novembre 2019, il avait été établi une mise à jour du classement de la voirie communautaire. Depuis, des modifications ont été réalisées et il y a lieu de redéfinir le tableau de la voirie communautaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de classer les voies communautaires conformément au nouveau. La délibération du 18 novembre 2019 est abrogée.

2022-8-7. Avenant à la convention de mutualisation

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 08 octobre 2009 acceptant la convention de mutualisation du service d'entretien de la voirie liant la Commune à la C.D.C. Cœur de Brenne. Lors de sa session du 22 novembre dernier, le Conseil Communautaire a décidé de modifier par avenant les conventions d'entretien de la voirie communautaire. Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 portant sur la modification des modalités financières. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 à la convention d'entretien de la voirie communautaire, charge Monsieur le 1er adjoint de signer l'avenant et de le notifier à la C.D.C. Cœur de Brenne

2022-8-8. Financement D.E.T.R. 2023 et autres financements - Hôtel-Restaurant Le Bœuf

Considérant que la demande de subvention D.E.T.R. 2022 portant sur la réhabilitation de l'hôtel-restaurant Au Bœuf Couronné, a été classé sans suite par les services de la Préfecture en date du 05 Décembre 2022, il est nécessaire de déposer une nouvelle demande de subvention au titre de l'année 2023 pour l'ensemble du projet, hôtel-restaurant le Bœuf Couronné.

TOTAL HT PROJET 1 598 436.23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'estimatif du plan de financement et charge le Maire pour faire les demandes de financement nécessaires, établir le dossier d'appel d'offres, lancer la consultation des entreprises et déposer le permis de construire, Il en rendra compte lors d'un prochain conseil, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2022-8-9. Piscine : Avenant n°2 – Lot 2

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-01-01 du 22 janvier 2021 l'entreprise CIRON MACONNERIE est attributaire du lot n°2 du marché « Construction d'une piscine – Bellebouche » dans le cadre de l'opération de développement touristique et ludique du site. L'entreprise CIRON Maçonnerie a présenté deux devis en plus-value pour + 17 560 € HT et un en moins-value pour -5.034,80 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'établir l'avenant n°2 du Lot 2 – Piscine, comme suit : Avenant n°2, d'un montant de 12 525,20 € HT au marché « Construction d'une piscine » conclu avec l'entreprise CIRON Maçonnerie, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires. La délibération n°2022-07-07 est abrogée. Cet avenant annule et remplace le précédent

2022-8-10. Acquisition de licence IV du restaurant « Au bœuf Couronné »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-06-02 du 03 Octobre 2022 acceptant la résiliation du bail commercial avec M. BROSSIER Bernard, gérant de l'hôtel-restaurant « Au Bœuf Couronné ».

Ce bâtiment comprend une licence d'exploitation de débit de boissons de quatrième catégorie.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de rachat de la licence IV faite par M. BROSSIER pour un montant de 5.000 €.

Monsieur le Maire expose qu'il est important, au vu du projet de transformation et mises aux normes de l'hôtel-restaurant porté par la Commune d'acquiescer ladite licence. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de racheter la licence IV à M. BROSSIER pour un montant de 5.000 €, autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

2022-8-11. Règlement intérieur de la cantine scolaire

Vu l'avis favorable de la commission Cantine en date du 1er décembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de M. DAUBORD Michel, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la restauration scolaire, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023, indique que les termes sont modifiés tels qu'ils apparaissent dans le règlement annexé à la présente délibération, charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Un exemplaire sera transmis à tous les parents d'enfants fréquentant la cantine scolaire, à la Directrice de l'école et aux personnels assurant la restauration scolaire et la surveillance.

2022-8-12. Mise en vente : 18 rue des Haras / 40 route de Châteauroux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire des Haras située 18, rue des Haras (propriété agricole). Elle est composée des parcelles suivantes :

Section : AB75 (Superficie : 660 m²) - Section : AB76 (Superficie : 764 m²) - Section : A 663 (Superficie : 2 033 m²)

Section : A664 (Superficie : 6 963 m²) - Section : A672 (Superficie : 14 680 m²)

Cette propriété comprend une partie habitable sur 2 niveaux, une partie professionnelle, des hangars et un espace prairie avec aménagement d'un manège extérieur.

La Commune est également propriétaire d'un bien immobilier 40 route de Châteauroux comprenant une maison d'habitation avec dépendances et jardin parcelles (F301 et F302). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente ces propriétés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en vente la propriété agricole « 18 rue des Haras » au prix de 250 000 €, décide de mettre en vente la maison d'habitation « 40 route de Châteauroux » au prix de 160000€, autorise le Maire à signer les compromis de vente ainsi que tous les documents concernant ces cessions.

2022-8-13. Résiliation de la convention avec la EURL BOELY PISCICULTURE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de résiliation établi entre la Commune et l'EURL BOELY PISCICULTURE. Le Preneur et le Bailleur actent la résiliation définitive de la convention du 11 décembre 2012 concernant la gestion piscicole des étangs : Etang de BELLEBOUCHE AM 203 (86 ha 72 ca) - Etang Pietron AM 194 partie (2 ha 74 ca) - - Etang Les Epinettes AM 194 partie (1 ha 28 ca), après une dernière pêche (sans vente de poissons sur la chaussée) et au plus tard le 31 janvier 2023.

Selon les termes de la convention du 11 décembre 2012 et de la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2022, le loyer annuel consenti est de 9 500 € HT pour l'année 2022. Compte tenu des conditions climatiques de cette année 2022, du manque d'eau et de la présence de cyanobactéries, ainsi que du report de la pêche, le loyer 2022 est fixé à 5 000 € HT. Ce loyer devra être réglé au plus tard le 31 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette convention de résiliation avec l'EURL BOELY PISCICULTURE annexée à la présente délibération, charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

2022-8-14. Suppression du poste d'attaché à temps complet

Compte tenu du départ à la retraite de la secrétaire de mairie depuis le 1er Août 2022, il convient de supprimer l'emploi correspondant, vu le tableau des emplois, vu l'avis du Comité technique en date du 21 novembre 2022,

Le Maire propose au Conseil Municipal, la suppression du poste d'attaché à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire, de mettre à jour le tableau des emplois :

2022-8-15. Compte Epargne Temps

Sur rapport du Maire, et après avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010, adopte les propositions du Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération, adopte le règlement interne du CET, annexé à la présente délibération, précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er Janvier 2023.

2022-8-16. Subvention exceptionnelle au budget cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Cantine rembourse les frais de personnels et frais divers au Budget Principal pour l'année. Les crédits au chapitre C012 – Charges de personnel étant insuffisants, il est nécessaire d'attribuer une subvention exceptionnelle – Compte 65748 d'un montant de 2520 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de verser une subvention exceptionnelle de 2520 € au Budget Cantine.

dématérialisation des actes d'urbanisme

Vous voulez déposer une demande d'urbanisme dématérialisée rendez vous à l'adresse internet
<https://gnau32.operis.fr/sdei36/gnau>



Comune di Barzanò

Comune di Barzanò - Viale Manara, 13 23891 Barzanò (Lecco) - Tel. 039 921301 Fax 039 921125



PROJET « BAMEZIERES » : 18 500 EUROS DE LA PART DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Un projet entièrement financé par l'Union Européenne, né pour promouvoir la construction d'une identité commune et le dialogue entre citoyens européens.

La contribution obtenue par la Commune de Barzanò, coordinateur du projet « Bamezieses – Ensemble c'est plus facile », a été présentée dans le cadre du programme européen Citoyens Égalité, Droits et Valeurs, et de l'appel Cerv-2022-Citizens Town. Elle sera destinée à une initiative de partage linguistique et culturel entre les citoyens de Barzanò et de Mézières-en-Brenne, deux communes jumelées depuis plus de trente ans.

Le financement obtenu par la Commission européenne, s'élevant à 18.500 euros, couvre entièrement les coûts du projet, qui durera 10 mois et se terminera d'ici le 31 août de l'année prochaine : avec l'objectif principal de promouvoir la construction d'une identité commune et le dialogue entre citoyens européens à travers le partage culturel et linguistique.

Le projet, divisé en deux phases, est structuré autour d'événements liés au territoire, à l'environnement, à l'histoire des deux communes et de l'Union européenne, conçus pour l'implication des jeunes et des adultes.

La première phase - *Dialogue européen entre adultes* - prévoit l'organisation de cours de langue, et une visite des citoyens de Barzanò au Parc Naturel de la Brenne. Ce moment veut favoriser et valoriser le dialogue entre les citoyens italiens et français, en se concentrant sur l'impact du changement climatique, sur les exigences de protection de la biodiversité et de conservation de l'habitat naturel.

La deuxième phase du projet - *Semaine d'échange pour les élèves de l'école primaire* - s'adresse aux enfants de 9 à 10 ans et consiste en un programme d'une semaine d'échange destiné aux élèves de l'école primaire de Barzanò visant à apprendre la langue et la connaissance de la culture française et de l'Union européenne.

Dans son ensemble, le projet « Bamezieses – Ensemble c'est plus facile » veut offrir une occasion de sensibilisation aux valeurs européennes et au patrimoine culturel, qui constituent la base d'un avenir commun entre les générations.

« Cela – dit le maire de Barzanò, Gualtiero Chiricò - a été l'un des premiers appels auxquels nous avons participé et en particulier le premier financement que la municipalité de Barzanò obtient directement de la Commission européenne. Je pense qu'il est nécessaire de souligner qu'il s'agit d'un travail d'équipe, qui implique différents acteurs : je tiens à remercier tout le monde et, en particulier, l'Association Jumelage, pour ce qui a été fait jusqu'à présent et pour ce qu'ils feront pour mener à bien le projet ».

COURS GRATUITS DE LANGUE ITALIENNE POUR ADULTES DÉBUTANTS



COLLECTIFS

Enseignante : Sefora Meroni

1H30 TOUS LES 15 JOURS

FEVRIER – JUIN 2023

Organisés dans le cadre du Projet Européen 101091080 –
BAMEZIERES entre les municipalités de Barzanò et de
Mézières en Brenne
Ensemble è più facile

**DÉMARRAGE DES COURS LE MERCREDI
1ER FÉVRIER À 20H30
(LIEU À CONFIRMER)**

Attention, places limitées!

Inscriptions avant le 28 janvier & renseignements auprès
du comité de jumelage : mezieres.barzano@orange.fr
ou au 06 83 48 86 62



Comune di Barzanò
Provincia di Lecco



Commune de
Mézières-en Brenne



Funded by
the European Union

Site internet
de la Commune

Nouveau à partir du 15 mars 2023

<https://www.mezieres-en-brenne.fr>



ACTUALITÉS

[toutes les actualités →](#)



TITRE DE L'ACTUALITÉ

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Quisque finibus purus eu quam cursus, efficitur egetas ex facilisis. Sed venenatis tempus ex, nec faucibus leo maximus vitae.



NOUVEAUX HORAIRES DE LA NAVETTE AUTONOME →



EXPOSITION AU MOULIN PAR M.E.B.A.C ET FRANÇOIS LESAGE →



TOUS SAVOIR SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 →

AGENDA

[tout l'agenda →](#)

| | | |
|---|---|---|
|  |  |  |
| 24 sep. | 15 oct. | 05 dec. |
| NOM COMPLET DE L'ÉVÈNEMENT → | NOM COMPLET DE L'ÉVÈNEMENT → | NOM COMPLET DE L'ÉVÈNEMENT → |



MÉZIÈRES EN BRENNÉ



Mairie de Mézières-en-Brenne

8, place Jean Moulin
36290 Mézières-en-Brenne

☎ 02 54 38 04 23

✉ mairie@mezieres-en-brenne.fr

| | |
|--------------|-----------|
| Votre mairie | Découvrir |
| Pratique | Agenda |

[Mentions légales](#) [Politique de confidentialité](#) [Plan du site](#)

RECENSEMENT



Cette année, Mézières-en-Brenne réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à **partir du 19 janvier 2023**.



Nos agents recenseurs

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19 janvier ?

Contactez la commune .

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au Conseil Municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le **site le-recensement-et-moi.fr**.

Été 2022 : cyanobactéries à l'étang de Bellebouche



Le réchauffement climatique est désormais une réalité dont nous constatons les conséquences au quotidien. Cette année 2022 a encore été marquée par un hiver trop sec qui n'a pas permis à de nombreux étangs du territoire de se remplir convenablement. C'est le cas de l'étang de Bellebouche.

Cette année 2022 qui a vu le site s'enrichir de nouvelles installations et activités (le local d'accueil sur la chaussée et le parcours accrobranche notamment), sans oublier la reprise du restaurant de la plage par l'entreprise Honor Cathering, s'annonçait sous les meilleurs auspices. Malheureusement le manque d'eau a entraîné de lourdes conséquences sur son activité touristique.

Dès le mois de juillet, une invitée indésirable, la cyanobactérie, avait choisi, pour la première fois, de s'installer dans l'étang. Cette bactérie encore appelée « algue bleue », se multiplie massivement quand les conditions environnementales lui sont favorables et dans le contexte de plans d'eau confinés avec un faible renouvellement d'eau. Le manque



d'eau associé à la température élevée de cet été lui ont ainsi permis de coloniser largement l'étang de Bellebouche, le rendant impropre à la baignade durant une grande partie de la période estivale. Car la cyanobactérie a la capacité à produire des toxines pouvant provoquer des troubles de santé chez l'homme et les animaux.

Face à cette situation, la municipalité avait donc pris les mesures s'imposant, à savoir l'interdiction de la baignade. L'espoir d'améliorer la situation résidait donc dans le remplissage de l'étang lors de la période hivernale permettant de modifier les conditions de prolifération de l'algue bleue. Il avait donc été décidé de ne pas pêcher l'étang cette année afin de conserver au maximum l'eau venant de l'amont et le bénéfice des pluies de la fin d'année. Un échange avec un bureau d'étude, spécialisé dans les cyanobactéries, a conduit la municipalité à revoir son plan d'action afin de tenter d'éradiquer cette indésirable envahisseuse. Celui-ci est malheureusement plus drastique et plus contraignant et il impactera de nouveau la saison touristique à venir.

La cyanobactérie est en effet très difficile à éliminer lorsqu'elle contamine un plan d'eau car elle s'enkyste dans le fond de celui-ci et attend que les conditions lui soient de nouveau favorables pour se multiplier. Nous savons que nous aurons d'autres été très chauds et que le manque d'eau risque de se reproduire aussi est-il essentiel de réagir immédiatement, même si la décision a été difficile à prendre.

Ainsi, l'étang de Bellebouche sera-t-il mis en assec en 2023 afin de réaliser des travaux de curage et éliminer définitivement les algues bleues. Ceci avec l'objectif de démarrer la saison 2024 dans les meilleures conditions possibles avec une eau de bonne qualité et une baignade ouverte au public.

CATHY LUCHINI

Épicerie sociale mobile de Brenne

Depuis septembre, Vendœuvres a obtenu son épicerie sociale itinérante. Une action nécessaire pour soutenir des populations rurales fragilisées. C'est dans son ancienne gare, lieu « symbolique », que les bénéficiaires pourront profiter de denrées alimentaires et de produits d'hygiène et de soin à prix réduit. Mais aussi d'un espace de convivialité pour échanger et créer du lien social.

L'association cible notamment les travailleurs précaires, les demandeurs d'emploi, les étudiants et les retraités avec une petite pension.



13 juillet



Inauguration de la navette autonome

13 juillet



Feu d'artifice et bal

13 juillet



Comme tous les 14 juillet, le Conseil Municipal présidé par M. le Maire Jean-Louis Camus, rend hommage à nos pompiers lors de la traditionnelle revue. Honneurs à ces femmes et ces hommes qui assurent notre sécurité.

Vous pouvez devenir volontaire en contactant le Centre de Secours.



Le 14 juillet est commémoré depuis 1880. Dans les faits, de la IIIe République à nos jours, les Maires des communes de France et les Français commémorent deux 14 juillet. La prise de la Bastille et l'insurrection populaire du 14 juillet 1789, ou «l'éveil de la liberté» (Victor Hugo). Mais aussi la première fête de la Fédération, nationale et largement admise, le 14 juillet 1790 : dernière grande manifestation d'unité nationale, sursaut de joie entre les affres de la « Grande Peur » et la période la plus dure de la Révolution.

Que l'on pense au 14 juillet 1789 ou au 14 juillet 1790, la date du 14 juillet marque l'adhésion de la République aux Droits de l'homme et le refus de tous les despotismes. « La chute de la Bastille, c'est la chute de toutes les Bastilles [...], s'exclame Victor Hugo à l'Assemblée à la veille du vote de la loi [...]. Le 14 juillet marque la fin de tous les esclavages, c'est la fête de toutes les nations. Le patriotisme se perd. Peu furent nombreux sur la place du Général de Gaulle à respecter le silence et se lever lors de la Marseillaise.

14 juillet



Un vin d'honneur fut offert par la Municipalité à la salle Tardivon. Occasion de féliciter nos champions de Tir sportif. Thomas Truffier triple médaillé d'or.

A noter que les cinq autres tireurs du C.T.B. n'ont absolument pas démerité pour une première participation à ce niveau national.

Il se sont vu offert par M. le Maire, un prix les récompensant.

PASCAL BECTARD

14 juillet



Olivier et Céline et une partie de leur staff



Une table bien représentée....

Soirée Moules-frites en musique...

Olivier (Bar de la place) et Céline et Mathieu (Les Délices de Brenne) se sont unis pour cette soirée "Moules frites" avec ambiance musicale. Les amateurs de moules et de soirée conviviale étaient au rendez-vous.



Jeudi 21 juillet, les habitués du marché de Mézières ont été accueillis en fanfare. Les stagiaires de campus 2022 ont interprété quelques morceaux musicaux, d'un répertoire ancien jusqu'au plus récent. Cuivres et tambours ont résonné place Jean Moulin avant le concert de fin de stage présenté le lendemain en fin d'après-midi au domaine de Bellebouche où les musiciens (stagiaires et encadrants) participaient à un stage national organisé par la Confédération Française des Batteries et Fanfares (CFBF). Une formation destinée à se perfectionner dans la direction d'orchestre, à améliorer sa pratique instrumentale et sa connaissance théorique. Une manifestation musicale soutenue par le ministère de la culture et par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre Val-de-Loire dans le cadre de l'opération « un été culturel ».

21 juillet



PASCAL BECTARD

12 août



PREMIER MARCHÉ GOURMAND



Le 12 août dernier l'association Le Moulin organisait un marché gourmand à l'occasion du traditionnel Bal Trad. Des producteurs locaux, ainsi qu'une équipe de bénévoles ont ainsi proposé à la vente diverses denrées depuis les brochettes de bœuf, aux glaces artisanales (très appréciées lors de cette soirée où les températures avaient encore dépassé les 30° !) en passant par les frites de carpes ou encore le pâté berrichon. Des tables avaient été disposées sur le champ de foire permettant ainsi de se restaurer sur place en profitant du concert et de l'ambiance. Bilan très positif pour cette première édition avec 185 plateaux vendus et environ 250 personnes présentes.

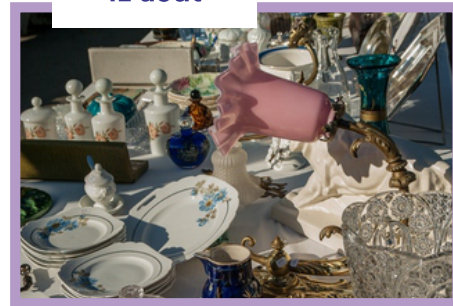
CATHY LUCHINI

Une brocante du 16 août en demi-teinte...

Était-ce le jour (un mardi) ? Était-ce la météo (pluvieuse) ? Dans tous les cas force est de constater que la traditionnelle brocante du 16 août, après une interruption d'une année pour cause de CoVid, n'a pas attiré les foules dans son édition 2023. Après une matinée raisonnablement animée, la pluie battante a en effet chassé promeneurs et exposants. Pour autant, il ne faut pas baisser les bras devant cette édition au succès mitigé et abandonner cette tradition. Rendez-vous donc pour la brocante 2023, qui aura bien toujours lieu le 16 août (soit un mercredi cette fois !).

Pour mémoire : Les emplacements de 2 mètres linéaires, à 2 € l'emplacement, seront à réserver auprès de la mairie à partir de mi-juillet et avant le 15 août. Plus d'informations à venir dans le prochain bulletin municipal.

12 août



CATHY LUCHINI

10 septembre

1^{er} FORUM DES ASSOCIATIONS



A l'initiative de la commission Manifestations, le premier Forum des Associations de Mézières-en-Brenne a eu lieu le samedi 10 septembre au gymnase de 10h à 17h. Le but de cet événement était double : d'une part de faire découvrir aux habitants de Mézières et des alentours la richesse et la diversité des activités proposées par les associations locales mais également de recréer du lien entre elles après deux années de CoVid.

Quinze associations de Mézières et des alentours avaient répondu présentes à l'invitation de la municipalité et disposaient de stands individuels. Des démonstrations des diverses activités proposées ont ainsi émaillé la journée et attiré de nombreux visiteurs. Ces animations étaient complétées par une petite restauration proposée sur place par diverses associations.

Rendez-vous pris pour l'édition 2023 qui aura lieu le samedi 9 septembre où nous espérons vous voir nombreux !

Liste des associations présentes :

- Souffle de Soie (Chi Qong)
- Les Orchidées
- Familles rurales (incluant sabotée Bernouse)
- Musique en Brenne
- Club de tir de Brenne
- Souvenir français
- APAJH36
- Brenne Twirling Club Mézières-en-Brenne
- Judo Club de la Brenne
- Union Cycliste de Martizay
- CTC de Mézières-en-Brenne (Tennis)
- FC2MT (Football)
- Le Moulin
- Cap sur la Brenne
- Comité jumelage Watou
- Brenne Box (ateliers numériques)
- La Randonnée de la Brenne.



Un grand merci à toutes les associations présentes !

CATHY LUCHINI

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

11 novembre



23 novembre

Le Jeu des
1000€
inter

LE JEU DES 1000€ DE PASSAGE A MEZIERES-EN-BRENNE

Ils étaient nombreux à venir tenter leur chance au fameux « Jeu des 1000€ » de France Inter ce mercredi 23 novembre ! Pour son troisième passage dans l'Indre, après la première émission en 1958 au Blanc, et la venue du jeu à Martizay en 2017, l'équipe de Nicolas Stoufflet, accompagnée de son métallophone et de ses fameuses questions bleues, blanches et rouges, avait posé ses bagages dans la capitale brennouse. Près de 200 personnes se pressaient dans la salle des fêtes de Mézières-en-Brenne pour encourager les candidats, venus de tout près ou de beaucoup plus loin (Tours, Dordogne, Issoudun, Vienne...) ou pour tenter de remporter les 1000 €.

Les 5 émissions, diffusées tout début janvier, ont été enregistrées dans la bonne humeur. A souligner la performance très



honorabile de Rayane, jeune de la commune, lycéen en terminal à Châteauroux dans l'émission spéciale jeunes (12-18 ans). En duo avec Malone, en CM2 à Preuilly-sur-Claise, ils ont remporté 120 € en répondant à des questions de culture générale.

CATHY LUCHINI

PALMARES 2022 - Canton de Le Blanc - Mézières-en-Brenne



Concours Villes, Villages, Maisons et fermes fleuris

Madame ROFFET Roberte 8 rue Désiré Thiennot
Madame VILLERET Monique 3 rue du Bout du Monde
Madame ROQUETTY Béatrice 62 route de Châtillon

1ère Catégorie 1er prix
2ème Catégorie 1er prix
2ème Catégorie 3ème prix

NOËL EN FÊTE
MEZIERES-EN-BRENNE

LA MUNICIPALITÉ DE MÉZIERES-EN-BRENNE
VOUS PROPOSE

SEMAINE COMMERCIALE
AVEC TOMBOLA DU 15 AU 22 DÉCEMBRE
NOMBREUX LOTS - TIRAGE AU SORT JEUDI 22 DÉCEMBRE SALLE DES FÊTES

MARCHÉ DE NOËL
JEUDI 22 DÉCEMBRE PLACE JEAN MOULIN DE 8H À 12H

CONCOURS DE LA PLUS BELLE VITRINE DE NOËL
DU 10 DÉCEMBRE AU 8 JANVIER - RÉCOMPENSÉE PAR UN PRIX

REGLEMENTS SUR DEMANDE AUPRES DE LA MAIRIE

NOËL EN FÊTE A MEZIERES-EN-BRENNE

Cette année la municipalité avait exprimé le vœu d'organiser une série d'actions spéciales afin de marquer la période de Noël.
Petite rétrospective...

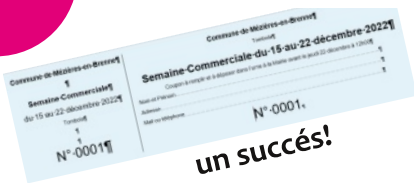
Décorations de Noël

Depuis maintenant trois ans, la municipalité renouvelle les décorations lumineuses de la période de Noël, devenues obsolètes et trop énergivores au regard des enjeux actuels d'économies d'énergie. Ainsi diverses décorations lumineuses à leds ainsi qu'un projecteur (les flocons de neige sur la façade de l'église, c'est lui !) enrichissent-elles petit à petit notre panel décoratif. Cette année, les employés municipaux ont également imaginé et réalisé des décorations en bois en forme de

bonhommes de neige que vous avez sans doute vu au niveau du pont et à l'entrée de la mairie. Sans oublier la composition avec la charrette à bras et les diverses décorations des sapins de la commune. Un grand bravo à eux !



1ère Semaine Commerciale du 15 au 22 décembre



La Commune a organisé la "Semaine Commerciale" en soutien au commerce local. Une tombola fut associée à cette opération, un billet par tranche de 15 € d'achat à déposer dans l'urne à la Mairie.

Un tirage au sort cloturait cette tombola le jeudi 22 décembre à 12h30 à la salle des fêtes.

30 lots récompensaient les gagnants dont le gros lot était un vol en montgolfière au dessus des châteaux de la Loire.

1407 billets de tombola ont été déposés dans l'urne.

Merci aux commerçants pour leur collaboration, et merci aux Macériens et voisins d'avoir privilégié leurs achats à Mézières. C'est une première qui a connu un grand succès.

Compte-tenu du succès de l'opération, rendez-vous en 2023 pour une nouvelle édition !



GAGNANTS DE LA TOMBOLA de la SEMAINE COMMERCIALE du 15 au 22 décembre 2021 Tirage au sort du 22 décembre 2022

| Lot | Prix | GAGNANT | Commune | Billet obtenu chez ce commerçant |
|-----|--|---------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1 | Vol Montgolfière 2 p | MAZEAU Mylène | 87700 SAINT PHEST sous-Aixe | LES DELICES DE BRENNE |
| 2 | Futuroscope 2 adultes + 2 enfants (-13a) | MESTCHERSKY Pierre | 36900 MEZIERES EN BRENNE | LES DELICES DE BRENNE |
| 3 | 2 Repas le Grèbe Lureuil | BONOUVRIER JL | 86220 LA ROCHE POSAY | PLUME CANE |
| 4 | Parcours accrobranche 4 personnes | TANCHOUX Marie-Ange | 36900 PAILINAY | PLUME CANE |
| 5 | Moxelage Duo (2p) (Beauté-détente) | NOURRY Gérard | 36900 ROSNAY | LES DELICES DE BRENNE |
| 6 | Atelier Cuisine Le Sanglier Hirsute | WILLIAME Alain | 36900 MEZIERES EN BRENNE | LES DELICES DE BRENNE |
| 7 | Panier gourmand | BOULANGER Olivia | 29000 GUERET | LA BOUTIQUE DU MOULIN |
| 8 | Panier gourmand | PAROT Marie-Rose | 36500 SAINT GENOU | LES DELICES DE BRENNE |
| 9 | Panier gourmand | MORISSE Jacky | 36200 MEZIERES EN BRENNE | LE PETIT MARCHÉ |
| 10 | Panier gourmand | RETY Huguette | 36200 VILLIERS | PLUME CANE |
| 11 | Vin de Reuilly | ROBIN Jeannine | 36200 MABILZAY | PLUME CANE |
| 12 | Vin de Reuilly | SANTAROSALIA Marie-Claire | 36200 SUBRAY | PROXI |
| 13 | Vin de Reuilly | ELMAZOUNI Nadia | 36200 MEZIERES EN BRENNE | LE PETIT MARCHÉ |
| 14 | Visite Réserve Haute-Tourche 2 ad- 2 enf | CHARBONNIER Angélique | 36200 NIEHNE | PLUME CANE |
| 15 | Bon d'achats | CHEVAUX Hervé | 36200 CEAILMONT | PLUME CANE |
| 16 | Bon d'achats | PINAULT Jean-Louis | 36200 VILLIERS | PLUME CANE |
| 17 | Bon d'achats | ROBERT Chloé | 36500 VENDOEUVRES | VILLEMONT |
| 18 | Bon d'achats | DE LUZE Chantal | 36900 ST MICHEL EN B | PLUME CANE |
| 19 | Bon d'achats | BONNET Francis | 36800 LE PONT-CHRETIEN-CHARENTAIS | PLUME CANE |
| 20 | Bon d'achats | BOUCHEREAU Karine | | BAR DE LA PLACE |
| 21 | Bon d'achats | FONTAINE Frédérique | 36200 MEZIERES EN BRENNE | PLUME CANE |
| 22 | Bon d'achats | M. BOSSAN | 36200 MERIGNY | PLUME CANE |
| 23 | Bon d'achats | VERITE Marie-Claude | 36200 MEZIERES EN BRENNE | PLUME CANE |
| 24 | Bon d'achats | KUNZ André | 36200 SAUNAY | LE PETIT MARCHÉ |
| 25 | Séance de Kart tomm 2 personnes | LEVEQUE Mathilde | | LA BOUTIQUE DU MOULIN |
| 26 | Séance de Kart tomm 2 personnes | CELLERIN Monique | 36200 MEZIERES EN BRENNE | VILLEMONT |
| 27 | Séance de Kart tomm 2 personnes | TOLANT Mélanie | 36200 MEZIERES EN BRENNE | LES DELICES DE BRENNE |
| 28 | Séance de Kart tomm 2 personnes | LESOURD Monique | 36200 PAILINAY | PLUME CANE |
| 29 | Parure Bijoux | LABBE Nicolas | 36200 MEZIERES EN BRENNE | PROXI |
| 30 | Parure Bijoux | GROUSSIN Gilles | 36600 VALENÇAY | PLUME CANE |

Marché de Noël le jeudi 22 décembre

Le jeudi 22 décembre de 8h à 12h se tenait, à proximité du marché alimentaire traditionnel un petit marché de Noël réunissant artisans et associations locales proposant cadeaux, bijoux, objets de décoration... sans oublier le vin chaud ! Même le Père Noël était présent et s'est gentiment prêté à une séance photo avec les petits (et les grands !) qui le souhaitaient !



Concours de vitrines

Afin de contribuer par des vitrines attractives à renforcer l'esprit de Noël et participer à l'embellissement de Mézières-en-Brenne et à la dynamique commerciale des fêtes de fin d'année, la municipalité avait organisé un concours de vitrine (inscription gratuite) à destination des commerces. Félicitations à la superette Proxi dont la décoration remporte le 1er Prix (4 entrées pour le Futuroscope) et à Ciseaux de Brenne, Prix Coup de Cœur de la Municipalité récompensée par un panier gourmand d'une valeur de 50 €. Les autres participants remportent une boîte de chocolats de Création Chocolat.

1er prix



PROXI

Prix coup de coeur



Ciseaux de Brenne

La bonté du père Noël



Comme chaque année, l'association a déplacé le père Noël pour la distribution des jouets aux enfants de maternelle.

16 décembre





L'accueil touristique hébergé auparavant au "Moulin" a changé d'adresse depuis le 1er juillet 2021.

Une année et demie plus tard nous constatons que ce nouvel espace, vitrine de notre destination, a été adopté par les locaux et fait son effet aux visiteurs.

Les touristes apprécient beaucoup cet espace convivial, ouvert sur l'Agence postale, mais également l'accueil, très personnalisé, où l'on prend le temps d'écouter, d'accompagner, de conseiller et d'échanger autour d'un café en toute simplicité. Nous savons être accueillants en Brenne !

Les habitants de Mézières-en-Brenne et des environs ont une belle surprise en découvrant ce nouveau lieu de vie. En effet, il est important pour nous que les habitants s'approprient ce lieu, où l'on peut toujours « dénicher une bonne info » ! Car contrairement aux idées reçues, un office de tourisme n'est pas que pour les touristes ! Donc pour ceux qui n'ont pas encore passé la porte du n°6 place Jean Moulin, nous vous invitons à venir découvrir ce nouveau site macérien. Vous pourrez y retrouver :

- documentation touristique et calendrier de festivités
- 2 écrans diffusant des informations actualisées
- boutique de produits locaux/livres/articles de randonnée
- espace aquarium (carpes et gardons) qui nous rappelle le Musée de la Pisciculture abrité longtemps dans ces locaux
- salle dédiée à la randonnée, avec tous les circuits à disposition (pédestres, vélo/VTT, équestres) ainsi qu'une carte représentant l'ensemble de l'offre randonnée
- service gratuit de bagagerie avec 3 box à disposition
- prises permettant de charger ses smartphones, tablettes, PC, appareils photos...
- espace pour enfant « Dessine ta Brenne »
- accès gratuit à internet
- livres à disposition en partenariat avec la Médiathèque de Mézières
- Coin détente et tisanerie pour prendre le temps de boire un café, écrire une carte postale, préparer une randonnée, bouquiner, ...
- Partenariat avec les Jardins de Brenne, basés à St-Michel-en-Brenne, qui proposent des paniers légumes (bio), et autres produits de la ferme, que vous pouvez récupérer chez nous tous les mardis (commande sur leur site: <https://www.jardinsdebrenne.com/boutique>)



Connaissez-vous nos coffrets 100 % Brenne ?

L'office de tourisme Destination Brenne, en collaboration avec le Parc, propose pour toutes occasions des coffrets cadeaux 100% Brenne : « Terroir », « Evasion », « Escapade » et « Bien-être » (le petit dernier). C'est l'occasion d'offrir un cadeau de qualité valorisant les acteurs du territoire. Ils représentent une véritable vitrine témoignant de la qualité et de la diversité des offres en matière de restaurants, loisirs, hébergements, bien-être... Ils proposent des expériences authentiques soutenant les acteurs locaux.

Comment et pourquoi sont-ils nés ?

Pour cela, il faut remonter à fin 2020, en période de confinement, avec l'intégralité de l'équipe Destination Brenne travaillant à domicile, avec une activité touristique mondiale à l'arrêt. Dans un tel contexte, l'équipe souhaitait poursuivre l'effort de promotion et de valorisation du territoire et de ses acteurs. Ce fut donc l'occasion idéale pour initier un nouveau projet : la création de coffrets et bons cadeaux 100% Brenne.

Pour les acteurs du tourisme, ils représentent un outil de visibilité supplémentaire auprès du public puisqu'ils sont mis en valeur dans les différents bureaux d'informations touristiques Destination Brenne ainsi que sur les marchés de Noël depuis deux ans. Ils sont également l'objet de différentes campagnes de communication (journaux, radio, newsletters, réseaux sociaux) et présentés lors des différents salons auxquels l'office de tourisme participe tout au long de l'année.

Pour Destination Brenne, ce sont d'excellents supports témoignant du dynamisme et de la diversité d'activités à découvrir sur le territoire. Ce sont des produits touristiques supplémentaires, qui s'ajoutent au panel d'offres existantes, visant notamment à renforcer l'attractivité du territoire et les retombées économiques pour la destination. « On se rend compte que nos offres intéressent les visiteurs et la population locale qui apprécie l'initiative et trouvent le concept des offres 100% Brenne pertinent ».

Pour qui et pourquoi les offrir ?

Il peut s'agir de vous, lecteur de cet article, amoureux de la Brenne qui souhaitez faire découvrir ce territoire naturel à vos proches.

Il peut s'agir aussi de celui qui cherche une idée cadeau pour un départ en retraite, un anniversaire ou un événement à fêter, d'un comité d'entreprise qui veut récompenser ses salariés, de nos visiteurs, heureux de leur séjour, qui veulent en faire profiter leurs amis ou leurs parents ou de tous ceux qui souhaitent offrir une expérience authentique locale.

Que proposent ces offres 100% Brenne ?

Il existe deux types de cadeaux 100 % Brenne : les coffrets cadeaux et les bons cadeaux.

En offrant un coffret, vous permettez à la personne qui en bénéficie de choisir une prestation parmi les différentes offres présentées dans le coffret. Il s'agit finalement de « Smart boxes » à la brennoise, qui correspondent aux valeurs du Parc.

Il existe 6 coffrets différents thématiques :

Le best-seller, **le coffret terroir** pour déguster un bon repas dans un restaurant au choix,

notre nouveau-né, **le coffret bien-être** pour se faire chouchouter dans un institut bien-être,

notre **coffret évasion** pour profiter d'une activité au choix allant de la sortie nature privative avec un guide à une virée en trottinette électrique tout terrain en passant par une initiation à la poterie,

nos 3 **coffrets escapade** pour séjourner une ou deux nuits en Brenne en hôtel, gîte ou chambre d'hôtes dont des offres spéciales « amoureux ».

Si vous recherchez une activité spécifique, vous vous orienterez plutôt vers les bons cadeaux 100% Brenne. Différentes prestations sont proposées : séance en bain de flottaison au sel d'Epsom, balade à cheval sublimée par un moment dégustation, saut en parachute, vol en montgolfière privatif... et ce ne sont que des exemples !

Ces offres cadeaux attirent votre curiosité ?

La Boutique en ligne : www.destination-brenne.fr/boutique

Par téléphone : 02 54 28 20 28 – 7j/7 ou mail : reservation@destination-brenne.fr

L'équipe Destination Brenne vous souhaite une excellente année 2023 !

LES TRAVAUX D'EXTENSION À LA NOISERAIE



Comme vous avez pu le constater des travaux d'extension ont commencé à Noiseraie Productions dans la zone d'activité des Noraies depuis le mois de mai dernier. Ces travaux prévoient un agrandissement d'environ 1900 m² pour une surface actuelle de 1700 m² et s'effectueront en 5 phases.

La première phase est un bâtiment de stockage de produits finis et d'emballage qui est prévu d'être livré en avril 2023. Un bassin de rétention des eaux sales en cas d'incendie a été creusé et aménagé au sud des frigos actuels afin de répondre aux normes en vigueur. C'est l'énorme trou qui a pu être observé au cours de l'été dernier et qui a été rebouché depuis.

Dès que ce nouveau bâtiment sera réceptionné, nous entamerons la phase 2 qui correspond à une extension de notre zone de production qui nous permettra à long terme de pouvoir doubler notre capacité. Ce deuxième bâtiment devrait être terminé pour décembre 2023/janvier 2024. Nous l'équiperons petit à petit de matériel industriel au fur et à mesure que les commandes progresseront.

La troisième phase sera un bâtiment qui reliera les frigos actuels avec l'usine actuelle et le bâtiment de la phase 2. Nous n'aurons alors plus à faire passer les marchandises en extérieur comme c'est le cas actuellement. Cela nous permettra de prétendre à de nouvelles certifications qui devraient alors nous ouvrir de nouveaux marchés.



Vue d'ensemble du projet

La 4^{ème} phase sera une extension des frigos actuels pour les matières premières à la place du parking et la création de nouveaux bureaux.

Et enfin, la 5^{ème} phase sera une rénovation de l'ensemble des bureaux, locaux sociaux et atelier de maintenance actuels. Les travaux sont donc loin d'être terminés mais ce projet permet de maintenir durablement notre activité de production de pralinés et de pâtes à tartiner bio sur la commune. En termes d'emplois, ce projet a déjà permis de convertir 2 CDD en CDI et devrait certainement permettre d'en créer d'autres une fois que la phase 2 sera terminée et que nous serons opérationnels pour augmenter notre capacité de production.

DAVID PASCAL

Les Commerces et Entreprises

| | | | |
|---------------------------|---|----------------------------|-----------------------|
| DESTINATION BRENNE | Bureau d'informations touristiques | 4 place Jean Moulin | 02 54 39 29 08 |
|---------------------------|---|----------------------------|-----------------------|

HEBERGEMENTS

| | | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------|
| HOTEL Le Bœuf couronné ** | Fermé pour travaux | place du Général de Gaulle | |
| LE MOULIN | Gîtes de séjour et de groupe | 1 rue du Nord | 02-54-38-12-24 |
| Domaine de Bellebouche | Village Vacances | Base de loisirs de Bellebouche | 02 54 38 28 28 |
| Camping CAP sur la Brenne ** | Base de loisirs de Bellebouche | Base de loisirs de Bellebouche | 02 54 38 28 28 |
| Camping municipal | Accueil 1 rue du Nord | route de Châteauroux | 02-54-38-12-24 |

RESTAURANTS

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|--------------------------------|----------------|
| BAR DE LA PLACE | Bar, Brasserie, PMU | 1 place du Général de Gaulle | 02 54 38 72 44 |
| LE BŒUF COURONNE | Fermé pour travaux | place du Général de Gaulle | |
| PLUME CANE | Ferme Auberge | 37 Rte de la Gabrière | 06 82 13 70 38 |
| LE BELLEBOUCHE | Cuisine traditionnelle | Base de loisirs de Bellebouche | 02 54 37 74 40 |

LOISIRS

| | | | |
|----------------------------------|--|--------------------|----------------|
| BRENNE DECOUVERTE KARTING | karting, laser-game, découverte de la brenne en voitures électriques | Les Grandes Salles | 02 54 38 10 27 |
| LE MOULIN | Location de vélos, salle d'exposition | 1 rue du Nord | 02-54-38-12-24 |

ALIMENTATION

| | | | |
|-------------------------------|--|------------------------------|----------------|
| MARCHE du jeudi | Toute l'année | place Jean Moulin | |
| LE PETIT MARCHÉ | Epicerie, primeur | 6 place du Général de Gaulle | 02 54 38 54 06 |
| Supérette PROXI | Fabrice RIBOTON - Supérette | 10 rue de l'Eglise | 02 54 28 56 02 |
| LES DELICES DE BRENNE | Mathieu DOEUFF - Boucherie-Charcuterie | 3 place du Général de Gaulle | 02 54 38 01 74 |
| BOULANGERIE PATISSERIE | Olivier BARBET - Boulangerie-Pâtisserie | 4 rue de l'Eglise | 02 54 38 02 19 |
| LE SANGLIER HIRSUTE | Table-chambres d'hôtes et école de cuisine végétale et durable | 11 rue de l'Ouest | 06 13 38 57 81 |
| NOISERAIE PRODUCTION | David PASCAL - Pralinés et pâtes à tartiner | 47 route de Chatillon | 02 54 28 67 67 |

GARAGES

| | | | |
|-----------------------------|---|---------------------------------|----------------|
| AUCUY Yannick | | La Chapelle des Salles | 02-54-38-14-13 |
| BRENNE AUTO SERVICES | MORLAT Olivier Station-service, garage | 8 rte de Saint-Michel-en-Brenne | 02 54 38 00 02 |
| GARAGE BARRE | Joël BARRE Entretien, réparations autos | 1 rue du Bout du Monde | 02 54 38 19 28 |

ENTREPRISES – COMMERCES – ARTISANS

| | | | |
|---------------------------------|--|-------------------------------|----------------------------------|
| APAJH | Entreprise adaptée espaces verts | 24 route de Châteauroux | 02 54 38 18 51 |
| CELLERIN Philippe | Maçonnerie, couverture | route de la Gabrière | 02 54 38 12 18 |
| CISEAUX DE BRENNE | Léa CHAUSSE - Salon de Coiffure | 2 rue du Pont Malientras | 09 82 45 01 88 |
| CHESNE Guillaume | Maçonnerie générale, rénovation | La Roche Marteau | 06 81 58 76 45 |
| E.E.I DUBREUIL | Maintenance industrielle, électromécanique | La Caillauderie | 02 54 39 22 32 |
| FER METAUX RECYCLAGE 36 | Éric RENARD - récupérateur de métaux et location de benne | ZA des Noraies | 07 87 42 90 73 |
| LOVI LIGHT | Bruno LOVISONNE - Création de luminaires | 2 place Jean Moulin | 06 89 77 99 19 |
| LIBRAIRIE CŒUR DE BRENNE | Karen MAHOUDEAU - Tabac, presse, librairie, cadeaux | 4 rue du Pont Malientras | 02 54 38 04 53 |
| METALBRENNE SARL | Denis GUILLON - Métallerie, serrurerie | 20 route de Châteauroux | 02 54 38 07 72 06 84 95 11 30 |
| OPTI AMENAGEMENT | Thomas BOUY - Fabrication de caisses de transport pour chiens, mobilier divers | Zone d'activités des Noraies | 02 54 37 58 14 |
| SCIAGE DU BERRY | | Zone d'activités des Noraies | 02 54 38 11 59 |
| TRANSAXIA France | Agence immobilière | place du Général de Gaulle | 02 14 00 05 89 |
| THELEM ASSURANCES | Gabriel BERGER | 16 rue du Faubourg de l'Ouest | 02 54 38 07 62 |
| VILLEMONT | Nutrition animale, jardinage, chasse-pêche | 22 route de Châteauroux | 02 54 38 15 11 |

PISCICULTEURS

| | | | |
|--------------------------------|--------------------------|---------------------|----------------|
| EURL BOELY PISCICULTURE | Pisciculture pêche étang | Etang de Cousin | 06 31 66 24 89 |
| LEBOSSÉ Jean-Claude | Pisciculture | Les Loges de Cousin | 06 72 99 57 97 |

Si vous souhaitez voir figurer votre entreprise implantée sur Mézières-en-Brenne, contactez la mairie

Brenne Box

1 Place Jean Moulin 36290 Mézières-en-Brenne

Service géré par la Communauté de
Communes Cœur de Brenne

Espace France Services

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h00-12h00 et de 14h00-17h00
Mercredi et Vendredi : 14h00-17h00

CONTACT : 02 54 38 59 46

france-services@coeurdebrenne.fr

Une équipe vous accompagne, vous oriente dans vos démarches administratives (Pôle Emploi, CAF, MSA, CPAM, CARSAT Retraite...).

Permanences :

- le 1er mardi de chaque mois de 14h00 à 17h00 présence de la Mission Locale Indre Sud pour les jeunes de 16 à 25 ans.

- le dernier mardi de chaque mois de 10h00 à 12h00 « atelier mémoire » sur inscription au 06 74 26 11 36 (CDGI).

Venez entretenir votre mémoire avec des professionnels.

- le dernier jeudi de chaque mois de 9h00 à 17h00 présence de la MSA. Prendre rendez-vous au 02 54 44 87 87.

- le 2ème jeudi de 10h à 12h SOLIHA vous accompagne dans vos démarches d'aide au logement. Propriétaire, Locataire, Copropriétaire trouvez l'aide dont vous avez besoin...

- le 2ème et 4ème jeudi après-midi EN VISIO un agent des finances publiques répond à vos questions sur rendez-vous de 14h00 à 16h30.

- le jeudi matin avec une assistante sociale (D.P.D.S.) sur rendez-vous.

- le dernier jeudi de chaque mois 14h00 à 17h00 permanence Initiative Brenne Vous avez un projet d'entreprise? Financement et accompagnement : notre promesse, être à vos côtés à toutes les étapes de votre projet !

- Avis aux Consommateurs « une question sur la consommation ? » avec Familles Rurales sur rendez-vous au 02 54 08 71 71.

Repas à domicile

Ce service est assuré par le personnel de la CDC : Christelle GOUDEAU et Laurence TONOLO (téléphone : 06 08 52 09 61).



C'est un service pratique et souple utilisé pour quelques jours seulement ou pour de longues périodes.

Après une simple inscription auprès d'Isabelle AUCUY, de Catherine CHILLOU ou du personnel du service de portage, un repas varié et équilibré pourra être livré à la personne quel que soit son âge qui en fait la demande.

Renseignements et inscription :

Isabelle AUCUY

Tél : 02 54 38 18 60

cdc@coeurdebrenne.fr

Catherine CHILLOU

Tél : 02 54 38 59 47

finances@coeurdebrenne.fr

Christelle GOUDEAU ou Laurence TONOLO

Tél : 06 08 52 09 61

Principes de fonctionnement de ce service :

Qui ? : Ce service s'adresse à toutes les personnes qui le désirent et quel que soit son âge, ne souhaitant ou ne voulant pas cuisiner, aux personnes âgées, handicapées, convalescentes...

Quoi ? : Plateau repas comprenant, un potage, une entrée, un plat de résistance, un fromage, un dessert et du pain.

Quand ? : Les repas sont livrés tous les jours sauf les dimanches et jours fériés. Cependant, un repas peut être prévu pour les dimanches et jours fériés qui seront livrés la veille.

Comment ? : Pas d'obligation dans le temps. Pour quelques jours ou à l'année, toutes les commandes sont prises en compte sur simple inscription par téléphone.

Il est impératif de prévenir 2 jours avant pour commander ou décommander un repas, par téléphone, à la CDC ou au personnel qui assure la livraison.

Combien ? : Le plateau repas est facturé 9,10 € à compter du 1er janvier 2023.

Règlement ? : Facture mensuelle établie en début du mois d'après la livraison. Possibilité d'un prélèvement automatique le 11 du mois suivant.



Cœur de Brenne s'engage dans la réduction des déchets

Mesdames, Messieurs,

2022 fut l'année du passage à l'extension des consignes de tri. L'ensemble des acteurs en charge des déchets de votre collectivité s'associe à moi pour vous féliciter pour les excellents résultats que nous avons enregistré depuis le démarrage officiel en juin dernier. Ils vous seront exposés lors de nouvelles rencontres organisées pour vous sensibiliser à notre nouveau défi, celui du tri à la source des biodéchets.

Une définition : Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de production, chez les ménages comme chez les entreprises, est nécessaire pour détourner ce flux de déchet de l'élimination, et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de ces déchets biodégradables.

Les biodéchets représentent entre 20 et 30 % du poids de nos poubelles noires. Les envolées constantes des coûts de traitement alliées aux enjeux environnementaux ne peuvent que nous amener à une prise de conscience de la nécessité de trier et valoriser ces déchets.

2023 va donc être pour notre territoire l'année du tri des biodéchets. Nous allons tous devoir adopter ce geste de tri supplémentaire.

Mais que faire de nos biodéchets ?

Nous avons la chance de vivre dans un territoire rural qui nous permet un large panel de solutions.

- La consommation des restes et épluchures par des poules ou autres animaux de la ferme.
- Le compostage individuel ou collectif.
- Le lombricompostage ou le compostage de proximité pour les usagers ne disposant pas de terrain.

Chacun a la liberté de choisir la solution la plus adaptée à son mode de vie. **Le seul impératif reste bien l'obligation de trier ses biodéchets.**

Afin d'aider chaque ménage dans cette transition, les élus ont décidé d'organiser **une commande groupée de composteurs individuels** pour permettre à chacun de s'équiper à moindre coût. En effet, une participation de 20 € sera appelée pour chaque kit, la collectivité prenant le reste à sa charge.

Afin d'adapter au mieux cette commande, il est demandé à chaque ménage de remplir et retourner le coupon réponse présent en bas de ce courrier.

La Loi AGECE impose qu'au 1^{er} janvier 2024 100 % des ménages disposent d'une solution de tri à la source des Biodéchets

Ce tri est un nouvel enjeu pour rationaliser encore la gestion de nos déchets. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour nous permettre de franchir cette étape aussi brillamment que la précédente.

Le Président de la Communauté de Communes

Jean Louis CAMUS

Date limite de réponse : 31 janvier 2023

Questionnaire TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Ce questionnaire a pour but d'adapter à notre territoire le meilleur scénario de déploiement des outils pour le tri à la source des biodéchets.

Nous vous invitons donc à remplir et à retourner ce coupon réponse par le biais de votre mairie ou directement à la Communauté de Communes.

Communauté de Communes
Cœur de Brenne
1 rue du prieuré
36290 Saint-Michel-en-Brenne

02 54 38 18 60
environnement@coeurdebrenne.fr

www.coeurdebrenne.fr



La gestion des biodéchets au quotidien

Vous pouvez trier et composter
tous les déchets organiques
illustrés ci-dessous :



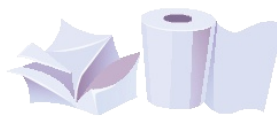
Préparation de repas

Épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs.



Restes de repas

Marc de café, sachets de thé, trognons de pomme, pain, restes de viandes et poissons.



Papiers souillés

Mouchoirs, essuie-tout, assiettes en carton, petits bouts de papiers, papiers lacérés et petites cartonnettes.



Petits déchets verts

Plantes d'intérieur, fleurs fanées.

La règle pour un bon compostage est d'équilibrer les éléments secs et humides et de toujours bien aérer le mélange.

Composter c'est assurer un retour à la terre des déchets organiques issus de cette terre. C'est l'essence même d'une démarche durable.

Nom : Prénom :

Adresse : Commune :

Je souhaite bénéficier de la commande groupée de composteurs individuels.

Je pourrai ainsi obtenir pour la somme de 20 € un composteur plastique de 300 L ainsi que les accessoires suivants : outil mélangeur type harpon, bio seau 7 L et grille anti rongeur. Je m'engage à une utilisation régulière de cet équipement.

J'ai déjà une solution pour trier mes biodéchets.

Je m'engage à l'utiliser régulièrement pour détourner mes biodéchets.

Mon logement ne me permet pas de bénéficier d'une solution de compostage individuel.

Je souhaite voir installer un composteur partagé et m'engage à une utilisation régulière de cet équipement pour trier mes biodéchets.

Date limite de réponse : 31 janvier 2023



Le multi-accueil de Paulnay « Bouts d'ficelles » accueille les enfants âgés de 10 semaines à 5 ans. Les horaires d'ouverture sont de 7H30 à 18H30.

La structure ouvre ses portes aux enfants du territoire mais également à ceux des communes environnantes.

La tarification est calculée selon les revenus des parents et comprend la fourniture des couches et des repas.

De nombreux projets sont mis en oeuvre au sein de la structure comme par exemple les partenariats avec la ludothèque de Douadic, les médiathèques du territoire ou l'intervention d'un psychomotricien.

Une passerelle est aussi organisée avec l'accueil de loisirs de Saint Michel en Brenne ainsi que des sorties selon les thèmes abordés avec les enfants (Le parc de la Haute-Touche, cinéma de Le Blanc, piscine de Châtillon etc.)

Pour le bien-être des enfants, des ateliers Montessori et Snoezelen sont proposés par des professionnelles formées.

Il s'agit de permettre aux enfants inscrits au multi-accueil de découvrir la vie en collectivité, de s'ouvrir au monde qui les entoure tout en développant leur créativité et leur imagination.

Si vous avez besoin de temps pour vous, pour un rendez-vous médical ou tout autre motif n'hésitez pas à nous contacter au 02 54 38 17 88 ou par mail à l'adresse suivante : multiaccueil@coeurdebrenne.fr

Vous pouvez également inscrire votre enfant au multi-accueil pour une durée plus longue. Vous y trouverez une équipe de professionnelles de la petite enfance dynamique et à l'écoute de vos besoins.

Pour plus de renseignement rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes Coeur de Brenne (www.coeurdebrenne.fr), en cliquant sur l'onglet « Petite enfance » puis sur « multi-accueil ». Vous y trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que le dossier d'inscription pour votre enfant.

Enfin, vous pouvez suivre les actualités du multi-accueil sur la page facebook de la Communauté de Communes Coeur de Brenne.

L'ÉQUIPE DU MULTI-ACCUEIL BOUTS D'FICELLES À PAULNAY

PARC NATUREL REGIONAL



CALENDRIER PERMANENCES 2023

OPAH - SOLIHA Indre

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

| | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Le Blanc 16, rue Villebois-Mareuil De 14h à 17h | Vendredi 6, 13, 20 et 27 | Vendredi 3, 10, 17 et 24 | Vendredi 3, 10, 17, 24 et 31 | Vendredi 7, 14 et 28 | Vendredi 5, 12 et 26 | Vendredi 2, 9, 16, 23 et 30 |
| Mézières en Brenne Maison des Services- 1 Place Jean Moulin De 10h à 12h | Jeudi 12 Janvier | Jeudi 9 Février | Jeudi 9 Mars | Jeudi 13 Avril | Jeudi 11 Mai | Jeudi 8 juin |
| Prissac Mairie - 1, Place du 8 mai De 10h à 12h | Jeudi 26 Janvier | Jeudi 23 Février | Jeudi 23 Mars | Jeudi 27 Avril | Jeudi 25 Mai | Jeudi 22 Juin |
| | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE |
| Le Blanc 16, rue Villebois-Mareuil De 14h à 17h | Vendredi 7, 21 et 28 | Pas de permanences | Vendredi 1er, 8, 15, 22 et 29 | Vendredi 6, 13, 20 et 27 | Vendredi 3, 10, 17 et 24 | Vendredi 1er, 8 et 15 |
| Mézières en Brenne Maison des Services- 1 Place Jean Moulin De 10h à 12h | Jeudi 13 Juillet | Pas de permanence | Jeudi 14 Septembre | Jeudi 12 Octobre | Jeudi 9 Novembre | Jeudi 14 Décembre |
| Prissac Mairie - 1, Place du 8 mai De 10h à 12h | Jeudi 27 Juillet | Pas de permanence | Jeudi 28 Septembre | Jeudi 26 Octobre | Jeudi 23 Novembre | Pas de permanence |

SOLIHA Indre - 552, rue Georges Clemenceau - 36 130 DEOLS - 02 54 07 01 08 - contact.indre@solihha.fr



Ne pas laver les emballages
(cela gaspille de l'eau)

les consignes évoluent
Un tri + simple

Je mets dans le sac jaune

TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON ET TOUS LES PAPIERS



Magazines, prospectus, journaux, papiers de bureaux, courriers, livres, cahiers, sacs en papier, boîtes et suremballages carton, briques (avec bouchons)



Je mets dans le **sac noir** les **mouchoirs** et les **sopalins**

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



Conserves, aérosols vides, barquettes, canettes, boîtes, couvercles, capsules de café, petits contenants, plaquette de médicaments, opercules

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles, flacons, pots, blisters, emballages sous vide, barquettes, sacs, sachets, tubes, sur-emballages, films plastique

Je dépose dans les colonnes à verre



Bouteilles, bocaux et pots en verre



Je dépose à la déchetterie

Cartons bruns d'emballages



TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !



conception graphique et réalisation : Etienne fradin - www.kti.fr



ARTISANS
COMMERÇANTS
PROFESSIONS
LIBÉRALES
AGRICULTEURS

Réseau Initiative BRENNE

NOTRE PROJET, AIDER LE VÔTRE

Initiative Brenne :

- ✱ Vous apporte son expertise pour le montage de votre dossier.
- ✱ Vous aide à financer votre projet (prêts d'honneur de 1500 € à 50 000 €):
 - Création ou Reprise
 - Croissance (développement de l'activité)
 - Développement Durable (améliorer l'impact environnemental et social des activités)
 - Innovation
- ✱ Vous facilite l'obtention d'un prêt bancaire.
- ✱ Vous accompagne pendant les premières années: suivi, parrainage et mise en réseau.



Permanences Initiative Brenne pour un RDV contactez le: 02 54 28 12 14

Des entreprises soutenues et financées par Initiative Brenne



Anthony Chaussé
ACMG
Maçonnerie générale
NEULLAY LES BOIS

06 67 87 16 98
a.c.m.g@gm.x.fr
EI ACMG



Coralie Sauvestre
Sophrologie
MARTIZAY

06 69 16 72 08
coralie.sauvestre.sophrologue@gmail.com
coralie sauvestre sophrologue
Sur rendez vous



Julien Thuault
RELAXAUTO
Mécanique automobile à domicile
VENDŒUVRES

09 70 80 90 90
julien.thuault@relaxauto.fr
www.relaxauto.fr
RelaxAutoChateaurouxOuest
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi matin : 9h-12h

Revalorisation des déchets, pulvérisateurs remplissables remplacent aérosol jetables. Utilisation eau de pluie filtrée : lavage des mains & fabrication lave glace



Valérie Bardu
L'Ô DE CLAISE
Hammam, Bain, modelage
Soins visage et esthétiques
SAINT MICHEL EN BRENNE

02 54 38 16 01
contact@odeclaise.fr
www.odeclaise.fr
L'Ô de Claise
Lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 13h30-18h30
Vendredi, samedi : 9h-18h

Utilisation de produits naturels pour les soins : à base de sucre et miel, graines de pin et l'entretien des locaux



“ ÉDIT’EAU ”

2023, année de résilience hydrique ? Souhaitons-le très fortement. L'année écoulée a été à nouveau marquée par une période de grande sécheresse dont les conséquences n'ont pas fini d'être ressenties.

C'est pourquoi nous portons une attention toute particulière à l'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » portée par l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne. Les données collectées et analysées doivent nous fournir des indications précieuses sur la répartition et l'utilisation de l'eau afin de la gérer pour le plus grand bénéfice de tous.

Malgré quelques difficultés rencontrées çà et là, avec l'aide des élus locaux, nous avons pu réaliser des travaux de restauration sur le Bouzanteuil, affluent de la Creuse et sur l'Anglin.

Le syndicat continue également ses actions sur les milieux les plus fragiles mais primordiaux comme les sources et les fontaines ou encore les zones humides.

Des visites de terrain sur les zones de travaux peuvent être organisées par les techniciens. N'hésitez pas à nous contacter.

Avec les membres de notre syndicat, élus et personnel, nous vous présentons nos vœux de santé, bonheur et réussite dans vos projets.

Jean-Louis CAMUS
Président du S.M.A.B.C.A.C.



LE BOUZANTEUIL

Cette année, les actions inscrites au Contrat Territorial du bassin de la Creuse portaient sur le ruisseau du Bouzanteuil, à Chasseneuil.

Ainsi, en septembre, ce sont environ 1200 m³ de cours d'eau qui ont fait l'objet de travaux de recharge granulométrique et de diversification des habitats.

Environ 900 tonnes de substrat (calcaire et alluvionnaire) ont été ajoutés au lit du cours d'eau, sous forme de banquettes, afin de créer des habitats diversifiés (zones courantes et zones profondes). Insectes et poissons pourront ainsi retrouver des espaces intéressants, notamment pour leur reproduction. Ces matériaux vont permettre une meilleure oxygénation et filtration de l'eau en piégeant les matières en suspension et en augmentant les zones courantes.

Les campagnes de suivis biologiques (indice poissons, invertébrés, frayères, etc...) et physico-chimiques (oxygénation, matières en suspension, polluants...) réalisées avant et après travaux permettront de connaître l'impact précis des aménagements sur le milieu et la qualité de l'eau.

Une étude est en cours pour proposer des projets de restauration de la continuité écologique sur trois obstacles présents à l'aval du cours d'eau. Les travaux devraient se poursuivre en 2023.



avant/après travaux sur le Bouzanteuil

2022 : une année (encore) marquée par la sécheresse

En cette fin d'année 2022, les effets de la sécheresse ne sont toujours pas terminés. La majorité des nappes du département n'ont pas entamé leurs cycles de remplissage qui aurait dû pourtant commencer il y a déjà plus d'un mois.

Du côté des cours d'eau, le constat n'est pas meilleur. En effet, une majorité d'entre eux se trouvent toujours à des niveaux estivaux alors que nous sommes en pleine période hivernale.

Cette baisse des débits à des conséquences visibles sur la biodiversité comme sur la fraie des truites qui a eu lieu 2 à 3 semaines plus tard qu'à l'accoutumé.

C'est dans ce contexte que l'Observatoire de la Ressource en Eau (ORE) a décidé de maintenir l'ensemble du département de l'Indre en situation de "vigilance sécheresse" car l'état de la ressource est préoccupant même si le temps plus hivernal nous le fait oublier.

Les travaux de restauration sur l'Anglin

Des travaux de restauration et de mise en défens de l'Anglin ont été réalisés sur les communes de Mouhet, d'Azerables et de la Châtre-Langlin. Au final, plus de 260 tonnes de matériaux permettent ainsi de restaurer les 500m de cours d'eau.

L'Anglin, restructuré, retrouve des écoulements plus diversifiés et conformes à un cours d'eau salmonicole. En complément, de la clôture et des passages à gué ont été réalisés afin de limiter l'accès des troupeaux. L'érosion des berges et les apports de matières en suspension sont, ainsi, contenus.



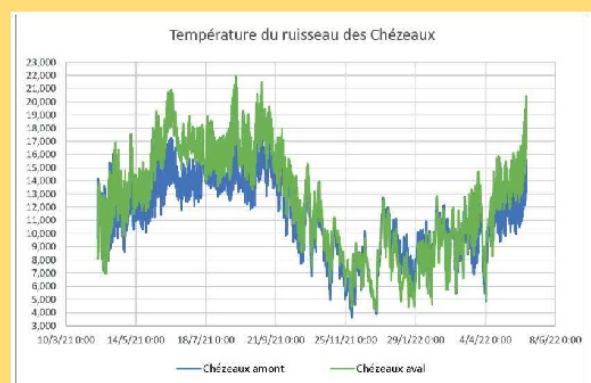
avant/après travaux sur l'Anglin à Mouhet

Quelle température pour nos cours d'eau ?

Lancée en avril 2021, la campagne de mesure « Quelle thermie pour nos cours d'eau » nous apporte les premiers résultats d'une année de campagne. 2021 a été marquée par la crue du 14 juillet. Cette crue a eu une influence importante sur la température des cours d'eau durant la période estivale. Elle a permis une augmentation des débits et un rafraîchissement global des eaux si nous comparons avec les années 2019 et 2020 marquées par des étiages très sévères et des températures d'eau très élevées.

Les relevés 2021 mettent en avant des températures anormalement élevées sur certains secteurs comme le ruisseau des Chézeaux, historiquement favorable aux populations de truites farios. La truite entre dans une phase de stress physiologique entre 19°C et 23°C, au-dessus de 23°C, elle est en danger de mort.

Ainsi, à l'aval de ce cours d'eau, des pics de température à 22°C où la truite peut voir son développement réduit ont été enregistrés. Pour rappel, l'année 2021 s'est caractérisée par un été plutôt frais au regard d'autres années (2019, 2020 et 2022). Nous sommes donc très attentifs aux résultats à venir de l'année 2022 afin d'adapter nos actions en conséquence.



Alfred HUET Communard, déporté et macérien de toujours

Quoi de plus compliqué qu'une histoire de famille ? Dans chacune d'elles, on trouve des secrets, des non-dits, des ancêtres oubliés. Quand la vie tumultueuse de l'un d'entre eux a rencontré la Grande Histoire et s'y est intimement mêlée, ses descendants qui en ont eu vent, finissent un jour par vouloir connaître l'exacte vérité. Pour comprendre bien sûr mais surtout pour entrecroiser une biographie, à la base ordinaire, à des événements nationaux.

C'est ainsi que le nom d'Alfred Huet, presque sorti d'un chapeau, a débouché sur des recherches poussées dans de nombreux services d'archives et des passionnantes lectures d'ouvrages pour parvenir à raconter le plus fidèlement possible sa vie fourmillante, aux multiples lieux mais avec un unique point d'attache : Mézières-en-Brenne (36).

Les sources disponibles laisseront à jamais des zones d'ombre et des interrogations. L'ironie de l'Histoire fait que de nombreux documents ont brûlé pendant la Commune de Paris.

Néanmoins, l'optimisation de l'existant accessible a nécessité un rigoureux dépouillement, relaté ci-après au plus près de la vérité connue.

"Mon père Louis, originaire de Mézières-en-Brenne, un bourg de 1000 habitants situé dans l'Indre, aux confins de la Touraine et du Berry y a rencontré ma mère Adèle-Félicité Bernard. Ils se marièrent en 1826. De cette union, naîtront cinq enfants. Je fus le troisième de la fratrie, devant Adèle et Emilie et après Louis-Léon et Lucie.

Bien que le nom de Huet, variant du prénom Hugues soit d'origine normande, notre famille était implantée en Berry depuis plusieurs générations, dans un rayon de 30 km.

En 1846, nous demeurions « grande rue », l'actuelle rue du Pont Malientras. Le quotidien, à cette époque, n'était pas toujours aisé. Le métier de tisserand de mon père et celui de couturière de ma mère leur permettaient néanmoins de nous élever dans des conditions correctes mais sans opulence. Par la suite, les cotonnades et autres toiles laisseront leur place à l'activité de maître de poste (facteur de ville) à partir de 1856. Chaque jour, Louis parcourait environ 25 km à pied pour distribuer le courrier jusque dans la ferme la plus reculée.

Mon entrée dans le monde débuta curieusement : mon acte de naissance n'existe pas puisque la déclaration de celle-ci semble avoir été officiellement oubliée. Cette omission est-elle due aux occupations de mon père ? A Hypolite Migné, officier de l'état civil qui a failli à sa charge ? A un autre concours de circonstances ? Nul ne le saura jamais.

La reconnaissance de naissance rédigée le 1er décembre 1851 par le greffier Chrétien, attaché au tribunal du Blanc, atteste que je suis né le 21 juin 1834, jour du solstice d'été, à Mézières-en-Brenne. La nécessité de prouver ma date de naissance a certainement été à l'origine de la démarche de mes parents 17 années après !

Donc me voici enfin né ! Même si le registre en mairie le mentionne en tout petit en marge de la venue au monde de Joséphine Mousset."

De son enfance et de son adolescence, nous ne savons pas grand-chose de Louis-Alfred.

Au fil des ans, le premier prénom – celui de son père comme il était d'usage à l'époque – sera abandonné pour ne conserver que le second.

En bas âge, il semble qu'une méchante blessure au pouce droit « recousue avec succès » soit à l'origine de l'espèce de gant qui recouvre sa main sur l'une des photos retrouvée par ses descendants.

Ce léger handicap ne l'empêchera pas d'apprendre le métier de cordonnier, qu'il exercera de nombreuses années ... et fort loin. L'atelier se trouvait 3 rue du Nord, juste à côté du moulin banal.

A 17 ans, Alfred paraît avoir quitté Mézières pour Paris, ce que confirme sa fiche de recensement militaire établie à son vingtième anniversaire. Il est même déclaré « insoumis » le 29 avril 1855, probablement parce qu'il ne s'est pas présenté en personne devant les autorités.

Il est néanmoins dirigé le 30 mars 1856, sur le papier, vers le 3ème régiment d'artillerie à pied dont il sera libéré le 2 janvier 1862.

Entre temps, le jeune homme « s'est présenté volontairement au corps » le 7 juin 1856.

Un extrait de casier judiciaire délivré par le tribunal du Blanc indique qu'Alfred a été condamné le 2 juillet 1856, par le 2ème Conseil de Guerre, à 24h de prison, pour une nouvelle insoumission. A-t-il exécuté sa peine ? Nul ne le sait.

L'absence totale d'archives ne permet malheureusement pas de connaître le passé militaire du macérien qui semblait peu enclin à porter l'uniforme ...



Source : AD 36 - 48J-2B-1322



Alfred en uniforme de lieutenant
Photo Renaud prise à Clermont-Ferrand
vers 1870
Source : AD 36 - 48J-2B-1319

" Dès potron-minet ce 3 juin 1862, Adolphe Senot – maire de Mézières – m'a uni à, la petite en taille, demoiselle Marie Journault ou Journeau ou encore Journeaux, sans profession et ne sachant ni lire, ni écrire.

Marie est une jeune femme charmante âgée de 24 ans, originaire de Sainte-Fauste, minuscule village sis entre Issoudun et Châteauroux. Ses frères Jean, propriétaire et Louis, tuilier à Notz ont été ses témoins.

Quant à moi, mon frère aîné Léon et Victor Doucet, mon beau-frère et perruquier de son état, ont contresigné l'acte de mariage en mairie.

Au décès de ses parents, Marie a été (certainement) recueillie par Jean, son frère aîné alors « maître d'hôtel » et propriétaire de l'auberge placée rue Napoléon (III), devenue

depuis rue du Nord. Au fil des ans, les villageois nommèrent officieusement cette voie, la rue Journeau ...

Marie Journeau – source : famille Huet



Notre premier né, Andronie (ou Androni ou bien encore Androny) pointera le bout de sa frimousse 9 mois plus tard, le 20 février 1863. Ce drôle de prénom serait d'origine grecque, Andronicus signifiant le vainqueur des guerriers. La légende familiale dit que j'aurais trouvé ce prénom atypique dans le dictionnaire Larousse emprunté à l'instituteur, après quelques verres de Reuilly.

Sa sœur Mathilde naîtra le 6 août 1865, rue de la Lanterne où nous demeurions.

La petite Léonie, la dernière de la fratrie, ne survécut que 24h fin 1867. Le chagrin et l'abattement m'ont empêché d'aller en mairie déclarer le décès. Mes voisins, François et Joseph Gion se sont chargés de cette funeste tâche.

Autour d'un jardin, d'une vigne et avec 4 à 5000 francs d'économies, le quotidien de notre famille suivait son cours en Brenne lorsque Léon Gambetta proclama la IIIe République à l'issue de la défaite des armées françaises face aux armées prussiennes et la fin du Second Empire avec la capture de Napoléon III.

Aux dires de déclarations versées à son procès, Alfred avait une mauvaise réputation « dans le pays ». Il est évoqué qu'il provoquait de « la terreur », qu'il avait une « tête folle ».

Les hommes en âge de combattre sont mobilisés sur ordre du Gouvernement de défense nationale. Jusqu'au 16 août 1870, j'employais 2/3 ouvriers, puis un seul, l'ouvrage manquant. Faute de revenus, j'ai demandé au conseiller général du canton de me trouver rapidement un emploi. Alors que je n'y connais pas grand-chose, je suis affecté dans l'artillerie à Clermont-Ferrand le 4 février 1871, avec le grade de lieutenant-instructeur. J'ai été licencié 5 semaines plus tard avec une blessure qui m'empêchait d'exercer correctement mon métier. "

Le Conseil municipal de Mézières, au cours de sa séance du 27 mars 1871, indique « protester de toute sa force contre toute tentative insurrectionnelle qui aurais (sic) pour but d'entraver l'action la seule légitime des représentants élus par le suffrage universel et celle du gouvernement choisi par l'assemblée nationale. » Cette déclaration solennelle, dite « adresse de soutien », émanait en fait du Préfet qui avait lui-même reçu des ordres du gouvernement versaillais pour faire acter par les élus locaux un texte de protestation quasi identique. Les municipalités de Châteauroux et d'Issoudun s'abstiendront, signifiant ainsi leur désaccord politique et leur opposition au président Adolphe Thiers.

" De retour à Mézières début avril 1871, j'ai pris la décision, sur les conseils du maire M Senot et de M Boistard, d'aller à Versailles pour trouver du travail comme maître-bottier au sein de l'un des régiments qui se créaient. Dans la malle qui m'a suivi, j'y ai déposé mon uniforme de lieutenant d'artillerie, un poignard trempé par le maréchal-ferrant Gabard et des balles fabriquées quelques mois auparavant grâce au moule prêté par Delaunay. J'ai laissé 1200 francs à Marie et j'en ai pris 100 pour mes besoins sur place.

Me voici arrivé à Paris. Je prends mes repas au 21 rue Montorgueil dans le 1er arrondissement. En fait, je suis venu pour m'engager auprès des Parisiens, en effervescence depuis le départ du gouvernement à Versailles le 18 mars. Le peuple refuse la capitulation de la France envers la Prusse. De plus, la classe ouvrière urbaine, en décalage profond avec le monde rural, est « dans une pauvreté voisine de l'indigence » aux dires du baron Haussmann. Le récent siège de Paris, initié par l'armée prussienne, a conduit à une famine devenue insoutenable.

Pressé d'en découdre et ayant toujours eu « le sang chaud », je me fis nommer capitaine d'artillerie par la Garde nationale et je pris les commandes de la batterie du 2ème arrondissement dès le 14 avril. Pour armer les camarades qui tenaient la position, j'ai demandé par écrit des mousquetons et des sabres d'officiers.

Les événements se sont enchaînés à une vitesse folle : le 29, je me retrouve attaché à l'état-major du général Jaroslaw Dombrowski, l'exceptionnel commandant de la place de Paris. Quelques jours plus tard, je prenais le commandement de l'artillerie de Neuilly que j'équipais de mortiers et de canons. Le 12 mai, les bastions 62 (porte d'Auteuil) à 67 (porte du Point-du-Jour) me sont attribués. Je dirige environ 80 soldats.

J'étais exalté par cette Révolution de la population parisienne, soutenue par des mouvements identiques à Lyon,

Marseille, Bordeaux, Le Creusot, Limoges, Toulouse et bien d'autres. Vierzon, Sarlat manifestaient en notre faveur. Il était urgent de défendre nos positions au mieux contre l'armée versaillaise, pour que la Commune soit une réussite totale. Mon énergie rejoignait alors tout mon zèle.

C'est ainsi que le 17 mai, au cours d'une inspection des remparts, j'aurais prononcé ces paroles provocantes : « Citoyens délégués, hier, je fus vous trouver pour réclamer des bombes explosives et asphyxiantes que je n'ai pas encore reçues. Je vous ai dit que je ne pouvais employer que les grands moyens. »

Jusqu'à la veille de la Semaine sanglante (21 au 28 mai 1871), je rendis des comptes de mon action au lieutenant-colonel Wladislas Stawinski, un fidèle de Dombrowski.

Les 72 jours de la Commune s'achevèrent là. 120 000 hommes de « l'armée » de Versailles prirent part à l'offensive pour reconquérir Paris et écraser les 170 000 « soldats » de la Garde nationale. Le bilan de cette répression : 900 barricades détruites, 20 000- 25 000 personnes tuées, 40 000 arrestations. Je serai l'un de ceux-là ... "

Alfred aurait mis un mois pour rentrer à son domicile. Il lui était nécessaire de se cacher pour éviter d'être attrapé par l'armée versaillaise mais aussi de se débarrasser de cet uniforme devenu encombrant. Son oncle Gonin, demeurant à Saint-Valentin près d'Issoudun, l'aurait hébergé dans sa ferme dite du Colombier.

" De retour à Mézières, encore plein de hargne et dépité par la défaite de cette révolution populaire, j'étais prêt à en découdre de nouveau. Je l'exprimai très clairement en juillet dans le bureau de l'huissier Morin, chargé de régler un différend financier de 120 francs que me devait le sacristain Louis Gabard : « je sais mieux que toi ce qui s'est passé à Paris, ce n'est pas la Commune qui a fait le plus de mal, les Versaillais en ont fait davantage, j'étais prêt quand l'heure a sonné et je le serai encore quand elle sonnera. »

Le 18 août vers 13h, Joseph Barbarin, suppléant de la justice de paix du canton de Mézières, s'est présenté à notre domicile pour effectuer une perquisition en bonne et due forme. Il saisit deux paquets de cartouches, un poignard, deux enveloppes, un plan des fortifications de Paris et un carré de papier portant des inscriptions de régiments.

Le gendarme Bachelard est venu me chercher le lendemain après-midi pour m'emmener à la prison du Blanc, logée à l'arrière du tribunal." (Il ne reste aucune trace de cette prison, démolie après la Seconde Guerre mondiale. Elle était localisée derrière l'actuelle mairie, place René-Thimel – Le Blanc)

" Le mandat de dépôt, signé par le juge d'instruction Charles Demadières, indiquait que j'étais inculpé « d'attentat contre la Sûreté de l'Etat à Paris. » Bigre !

Comme je m'attendais à cette arrestation et au procès qui allait suivre, j'avais pris soin de prendre un bagage avec tout ce qui me serait utile pour être présentable devant les autorités judiciaires : cravate en soie, gilet de velours, paletots pour les premiers frimas, ma montre en argent.

Pendant ces 3 semaines de détention, le juge a procédé à plusieurs interrogatoires : Louis Gabard, Marie et moi à deux reprises.

J'y suis resté jusqu'au 8 septembre, date à laquelle je fus, sur ordre du Procureur de la République, transféré à l'Orangerie du château de Versailles sous l'escorte du gendarme Casanova. « Communeux à surveiller de très près » est-il inscrit en rouge sur mon ordre de conduite.

Comme 36000 autres communards, je devais passer en Conseil de Guerre ...

La loi du 7 août 1871 en créa 22 aux 4 existants déjà. Pour moi ce sera le cinquième.

La date du 31 janvier 1872 restera gravée dans ma mémoire à tout jamais car elle changera mon destin et celui de mes descendants.

Le jour du procès était enfin arrivé. L'endroit est impressionnant : une vaste salle, devant moi, 7 militaires en uniforme, Monsieur de Laconterie, commissaire du Gouvernement, mon avocat, maître Marchand et le greffier. D'après un article du Petit Journal relatant les débats, je n'étais guère à l'aise : « Il ne sait que faire de son corps, rougit à chaque question que lui adresse le président, balbutie des réponses vides de sens. »

Le Président et lieutenant-colonel Aubert énonce les chefs d'accusation :

« 1 – de participation, par complicité, à un attentat ayant pour but de détruire la forme du gouvernement.



Louis Gabard,
le sacristain de l'église Sainte Marie-Madeleine
Source : bulletin municipal n° 30 – 01/1998

2 – d'avoir exercé, en 1871, à Paris, un commandement dans des bandes armées pour faire attaque ou résistance à la force publique agissant contre ces bandes. »

De nombreuses pièces, à charge et à décharge, ont été versées à mon dossier. Elles sont citées, examinées. Dans mes précédents interrogatoires, je dois reconnaître avoir été confus. En effet, parfois j'ai nié toute participation directe à la Commune ; d'autres fois, je n'ai pu contrer l'évidence. Une dizaine d'écrits adressés par moi au commandement d'artillerie de la 16e légion entre le 4 et le 20 mai 1871 m'accablent. D'autres témoignages viennent appuyer mon active contribution à ce soulèvement plébéien.

A l'issue d'une délibération à huis-clos des juges, le verdict tombe à l'unanimité des voix :

Déportation dans une enceinte fortifiée, dégradation civique.

Dont acte.

Comme attendu, le recours en grâce a été rejeté le 24 avril 1872.

Le 6 avril 1872, sous le numéro d'érou 644, j'arrive au fort de Quélern en face de la rade de Brest, dans l'attente du bateau qui nous déportera en Nouvelle-Calédonie.

Construit sur les plans de Vauban, ce « réduit » difficile d'accès, limite considérablement les évasions.

Il a été rapidement aménagé par l'armée en dépôt de déportés pour accueillir 9000 prévenus et/ou condamnés politiques.

Mes camarades et moi y avons débarqué en chaloupe sur une petite jetée, dangereuse par gros temps. De prime abord, on ne voit pas les fortifications bâties en contrebas du sol. Il faut franchir trois fossés et ponts-levis avant d'arriver devant le bâtiment qui nous hébergera. Nous sommes surpris par l'absence de verrous et de grilles aux fenêtres. Nous comprendrons vite que la topographie du lieu, les rochers, le vent et la mer capricieuse empêchent toute velléité de s'échapper.

Je suis installé dans une salle équipée de cinquante lits en fer avec paillasses, traversins et couvertures d'ordonnance. Le costume habituel réservé aux prisonniers n'est pas imposé. La promiscuité, l'agressivité des gardiens et les rudes conditions quotidiennes n'aident guère à tuer le temps. Heureusement, sur une idée d'Elisée Reclus, le camarade géographe qui vient juste de quitter le fort, l'Administration organise quelques heures d'école chaque jour, en plus des activités obligatoires. "

Evidemment, l'Etat français n'avait pas prévu devoir transporter, sous bonne escorte, près de 4000 déportés en Nouvelle-Calédonie (décret du 23/03/1872). Colonie depuis 1853, cette île libre de toute occupation européenne et perdue au milieu de l'océan Pacifique, serait un pénitencier idéal pour les communards condamnés.

Depuis la guerre de Crimée (1853-1856), la Marine française remplaçait progressivement la voile par la vapeur. De grands travaux débutèrent dans les cales des ports de la côte atlantique. C'est ainsi que de nombreux vaisseaux furent transformés pour être consacrés au transport de troupes ou en transport-écuries.

Du 5 mai 1872 au 25 octobre 1878, 20 convois prirent le large vers Nouméa principalement au départ de l'île d'Aix, après avoir complété leurs «chargements» à Brest et aux îles de Ré et/ou Oléron.

Ces navires nationaux transportèrent les déportés mais aussi leurs familles autorisées à les rejoindre, des exilés volontaires, des jeunes filles à marier, ...



La Guerrière – Source : bernard-guinard.com

La Guerrière fut l'un d'eux. Frégate mixte à coque de bois, elle navigua sur toutes les mers du monde entre 1861 et 1888. Ce majestueux trois-mâts, propulsé à vapeur, pouvait recevoir à son bord environ 500 personnes et même jusqu'à plus de 1200.

Le 5 juin 1872, La Guerrière appareille pour Brest sous les ordres du capitaine de frégate Boucarut qui dirige 226 officiers et matelots.

Le ministre de la Marine et des Colonies a édicté un « règlement sur les services à bord des bâtiments destinés à la déportation en Nouvelle-Calédonie » qui régit tous les préparatifs à ce long voyage.

Nous supposons qu'il a été appliqué pour Alfred et ses codétenus, avec plus ou moins de rigueur en fonction du comportement des déportés à bord.

" Fin mai, il nous est annoncé un prochain départ. Dès la nouvelle connue, les conditions de détention changent radicalement : nous sommes séparés des autres détenus, plus de corvées, il est plus aisé de se laver ; ô miracle, je mange chaque jour de la viande fraîche et j'ai droit à 23 centilitres de vin plus du café ! A croire que nous devons être en très bonne condition physique pour affronter ce long voyage.

Début juin, après avoir été vacciné (contre la variole ?) le médecin-major du navire entouré de trois autres sommités, me déclare apte à partir. Il m'est remis des capotes (pour des régions froides paraît-il !) et 3 kg de savon.

Nous sommes ensuite répartis par série de 10 avec, pour chacune d'elles, un surveillant-gendarme affecté pour toute « la transportation ».

Au matin du 11 juin 1872, nous embarquons à 392, sous bonne escorte, sur La Guerrière venue mouiller en face de Quéléren. Etant condamné à la déportation en enceinte fortifiée, je suis catalogué dans les « dangereux » et donc positionné avec mes 9 autres camarades, près d'un poste de garde.

Autour du navire, la Bretagne et le Borda montent la garde pour éviter toute tentative d'évasion.

En soute derrière des grillages ressemblant à une grande cage, je découvre un hamac et une simple couverture. Compte tenu de l'exiguïté de ce réduit, nous devons replier quotidiennement nos couchages pour installer une table nécessaire à la prise des repas.

L'après-midi, grande visite d'inspection en présence du Commandant et d'autres personnes dont j'ignore le nom.

Nous ne lèverons l'ancre que le 13 juin, après avoir embarqué d'autres déportés en provenance du fort du Homet à Cherbourg. Une foule de badauds a suivi avec intérêt tous les préparatifs de ce second convoi au long cours composé de communeux. 18 autres suivront.

Avec l'équipage, les militaires, les dix passagers « libres », nous sommes environ 900 sur ce bateau de 78 mètres de long et 15 de large.

Huit camarades indriens sont du voyage : Paul Vigeant de Martizay, Silvain Soulas et Martin Perrot de Prissac, Joseph Thevenaud de Mouhet, Armand Rimboeuf d'Issoudun, Charles Lignelet de Pellevoisin, Sylvain Aretaud de Châteauroux et Germain Ducoudrai(y) de La Buxerette.

La vie quotidienne s'organise rapidement : repas de « transporté », en fait les mêmes que les marins hormis l'absence de vin ou d'eau de vie le soir, prêts de livres l'après-midi, visite possible de l'aumônier de bord, nettoyage de notre « poste », sortie sur le pont une heure par jour, lavage du linge qui est mis à sécher sur les cartahus (filins), inspection des surveillants, ...

Aucune information n'est donnée sur les conditions d'hygiène qui devaient être exécrables, compte tenu du rationnement de l'eau et de l'absence de nourriture fraîche après des semaines de navigation. Trois décès furent dénombrés.

Après avoir longé les côtes du Portugal, nous accostons à Gorée, devant Dakar au Sénégal le 1er juillet. Comme les suivantes, ces temps d'escale permettent de ravitailler en produits frais, en eau, en charbon. Bien entendu, il nous est interdit de descendre. Tout au plus, les surveillants acceptent de « cantiner » pour nous si nous avons l'argent nécessaire. Un fonctionnaire malade est débarqué.

Quelques jours plus tard, la grande traversée de l'Atlantique nous amène au Brésil, près de Port-Alegre. Ce long arrêt est indispensable pour poursuivre le voyage jusqu'en Australie, en passant par le cap de Bonne-Espérance, à la pointe de l'Afrique. Je découvre le goût d'une orange, ce fruit inconnu acheté à des marchands venus en barque près du navire.

Le passage du détroit de Bass, entre Melbourne et la Tasmanie annonce, dans quelques jours, la fin de cette navigation éprouvante de 16887 miles nautiques (soit plus de 31200 kilomètres).

Avec surprise, les côtes de Nouvelle-Calédonie sont enfin en vue le 2 novembre 1872, à l'issue de 142 jours de voyage.

Alfred Julia, l'un des passagers de La Guerrière décrit ainsi sa première vision du Caillou :

« Nous franchîmes la passe de Dumbea et le panorama de la rade de Nouméa se déroula devant nos yeux. Le Mont-d'Or se profilait sur un ciel rose laiteux, l'aube permettait de distinguer un peu les toits de la ville, à droite, tandis qu'à gauche couraient, au bord d'une mer sombre, les rives dentelées de la presqu'île Ducos. A peine eût-elle doublé l'île Kuauri, La Guerrière hissa le pavillon national. »

Nous sommes 234 (dont 115 de Quéléren) à être débarqués à Ducos, sous la garde de gendarmes coloniaux et de soldats de l'infanterie de marine armés de fusils avec sabre-baïonnettes et pistolets. Localisés à 5 km au nord de Nouméa, les cantonnements ont été sommairement aménagés par l'Administration pour recevoir, à plus de 16000km de Paris, les déportés en enceinte fortifiée. Il m'est attribué le numéro d'écrou 240.

La chaleur m'étonne en ce mois de novembre : 24°C avec des nuages qui devraient se déverser sous peu. La végétation, luxuriante, est abondante au milieu de vallées séparées par des contreforts hauts de 150 mètres.

Je n'ai aucune nouvelle de Marie et des enfants depuis de nombreux mois. Combien de temps vais-je rester sur cette île inconnue ? Les reverrai-je un jour ? Mézières me manque !

Après les contrôles et les consignes, nous sommes divisés par groupes de 10 auxquels sont assignés pour certains des cahutes en bois, fraîchement construites par les déportés du précédent convoi, le Danaé. Pour d'autres, il leur est remis tout le matériel pour bâtir des huttes triangulaires, à la mode du pays. Hamac, matelas très fin, table en bois brut, banc, tel est le mobilier sommaire de chaque habitation.

Bientôt, les 24 cases seront surnommées « le camp de La Guerrière ».

En explorant les alentours, je m'aperçois que je peux circuler librement dans un espace assez vaste à l'ouest de la presqu'île. Je découvre une zone marécageuse, des herbes hautes de 2 à 3 mètres, des plantes inconnues. Certes, en dehors de nos gardiens, nous déambulons à plusieurs centaines, affublés du costume réglementaire : casquette, vareuse, pantalon de toile pour l'été, de drap pour l'hiver. Etant tous ou presque des fortes têtes, les bagarres, les infractions au règlement, voire les crimes et autres délits sont fréquents et sévèrement punis par les militaires investis du rôle de police judiciaire.

L'Etat français a passé des marchés sur place ou à Sydney (Australie) pour assurer le ravitaillement. Il nous est distribué chaque jour la même nourriture qu'aux soldats, sauf le vin uniquement accordé en échange d'un travail déterminé.

Des marchands autorisés pouvaient nous vendre toutes sortes de denrées et de biens, à l'exclusion d'armes à feu et blanches, d'alcool et tout ce qui serait utile à une révolte.

Qu'allais-je faire désormais ? "

La suite dans le prochain numéro....



Ordre de conduite de la prison du Blanc à celle de l'Orangerie à Versailles
Source : SHD Vincennes – 8J-176



Cage de déportés
Source : www.commune1871.org



Hutte en 1872 – Source : Hugan – ANOM

Note de l'auteur

La lecture de cette histoire de vie mouvementée pourrait supposer qu'elle a été romancée.

Il n'en est rien.

Chaque fait, chaque information, chaque précision ont été dûment vérifiés. Ils émanent soit de services d'archives, soit d'ouvrages d'époque et contemporains, soit de sites internet fiables, soit de documents familiaux, tous référencés dans les sources citées.

Nous les tenons à disposition du lecteur sur simple demande (hormis les sources familiales soumises à autorisation préalable des descendants d'Alfred Huet).

Les associations

Culture et loisir

| | | |
|---|------------------------|-------------------------|
| Amicale Pèlerinage Rencontres Lourdes | Jean BEAUFRERE | 02 54 38 05 93 |
| Association Culturelle Macérienne | Chantal KROLICZAK | 07 71 28 24 27 |
| Cap sur la Brenne | François MIGNET | 02 54 38 28 28 |
| Club de l'Amitié | Contacteur la Mairie | |
| Comité de Jumelage MEZIERES/BARZANO | Sylvie LEFORT | 02 54 38 01 94 |
| Comité de Jumelage MEZIERES/WATOU | Amandine ROBINET | 06 87 17 51 12 |
| La Randonnée de la Brenne | Jean-Louis CAMUS | 02 54 38 04 23 (mairie) |
| Le Moulin, location de vélo, salle d'exposition | Michel DAUBORD | 02 54 38 12 24 |
| Les intérêts et l'avenir des habitants de la Brenne | Jean-Claude POIRIER | 02 54 37 78 61 |
| Les Orchidées EHPAD Mézières-en-Brenne | Anne-Cécile DOISEAU | 02 54 38 04 16 |
| Musique en Brenne | Marie PERRET-CHESSERON | 06 88 64 00 64 |
| Réserve de Chérine Maison de la nature | Jean-Louis CAMUS | 02 54 28 11 01 |
| Société de Pêche Le Roseau Mézières/Saint Michel | André ROUSSELON | 02 54 38 03 70 |

Hébergement

| | | |
|---|----------------|----------------|
| Le Moulin - Gîtes de séjour et de groupes | Michel DAUBORD | 02 54 38 12 24 |
|---|----------------|----------------|

Sport

| | | |
|---|----------------------|----------------|
| Brenne Twirling Club | Ophélie MOREAU | 06 30 69 36 63 |
| Club de Tir Brennou | Thierry POITEVIN | 02 54 38 02 13 |
| Familles Rurales Gymnastique | Claudette RIOLLET | 06 08 58 22 79 |
| Familles Rurales Marche | Marcelle BARBAN | 06 75 67 07 64 |
| Familles Rurales Yoga – gym douce séniors | Marie-France VASSEUR | 06 87 46 72 16 |
| FC2MT (football club) | Francis BLANCHARD | 02 54 37 05 76 |
| Judo Club de la Brenne | Sophie LAVERGNE | 06 31 49 10 57 |
| Marche Nordique en Brenne | Philippe LISSY | 06 01 11 01 72 |
| Moto Club Brennou | Stéphane MAHUTEAU | 02 54 38 54 20 |
| PSTCVL Poursuites sur Terre Centre Val de Loire | Sébastien MAHOUDEAU | 06 73 01 09 15 |
| Tennis Club | Julien CRESPIEN | 06 72 11 00 96 |

Souvenir

| | | |
|--|----------------|----------------|
| Le Souvenir Français | Jacky SABARD | 06 31 08 86 58 |
| Mémorial des Sapeurs-Pompiers | Alain GUILLOT | 02 54 38 06 05 |
| Union Nationale des Combattants - ONAC | Pierre SAINSON | 02 54 38 16 91 |

Entraide Santé

| | | |
|---|------------------------|-------------------------------------|
| ADMR | Madame COSSARD S | 02 54 38 07 83 |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | Nicolas GARCIA CUEVAS | 07 87 07 02 52 |
| ASMAD | Maryse MOURET | 02 54 84 23 76 |
| Familles Rurales Mézières/Saint Michel | Marie-France VASSEUR | 06 87 46 72 16 |
| La Bonté du Père Noël | Roger MOUSSET | 02 54 38 12 27 |
| Les Brennoux Solidaires | S'adresser à la mairie | |
| Section locale des mutilés du travail (FNATH) | Francis BAVOUZET | 02 54 38 10 56 ou 02 54 34 76 01 |



Le FC2MT compte à ce jour 216 licenciés entre joueurs, dirigeants et arbitres et est depuis 2 saisons en entente avec les clubs de l'USYP (Yzeures/Preuilley) et de CHARNIZAY/ST FLOVIER des catégories jeunes d' U7 à U17 et en Séniors féminines.

Les équipes :

U7 : 2 équipes engagées dans l'Indre-et-Loire, entraînement le mercredi après-midi à Yzeures-sur-Creuse et match sous forme de rassemblements inter clubs le samedi matin. Responsable : CLAVEAU Sébastien



U9 : 3 équipes engagées dans l'Indre-et-Loire, entraînement le mercredi après-midi à Bossay sur Claise et match sous formes de rassemblements inter clubs le samedi matin à Bossay-sur-Claise.

Responsable : BLANCHARD Anthony

U11 : 2 équipes engagées dans l'Indre, entraînement le mercredi après-midi à Martizay et le vendredi à Bossay sur Claise, match à domicile à Yzeures-sur-Creuse le samedi à 10h30.

Responsables : TOURAINÉ Killian & LEVEAU Sébastien



U13 : 2 équipes engagées dans l'Indre-et-Loire, entraînement le lundi soir et mercredi après-midi à Preuilley-sur-Claise, match à domicile à Charnizay le samedi à 14h15.

Responsables : CADIEU Frédéric & MICHON Gregory



U15 : 1 équipe à 11 engagée dans l'Indre et 1 équipe à 8 engagée dans l'Indre-et-Loire, entraînement le mercredi et vendredi en soirée à Bossay-sur-Claise, match à domicile à Mézières-en-Brenne et Tournon-Saint-Martin le samedi à 15h30. Responsable : PRINCET Enzo & LEVEAU Sébastien



U17 : 1 équipe engagées dans l'Indre, entraînement le mercredi et vendredi en soirée à Martizay et match à domicile à Martizay le samedi à 15h30. Responsable : DELAHAYE Christophe

Séniors Féminine : 1 équipe évoluant en régional 2 engagée dans la ligue du centre et 1 équipe à 8 engagée dans l'Indre, entraînement le mardi soir à Martizay et le vendredi soir à Bossay Sur Claise, match à domicile à Preuilley-sur-Claise et Yzeures-sur-Creuse le samedi à 20h00.

Responsables : CLAVEAU Sébastien, SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde & ROBIN Isabelle



Séniors Masculin : 1 équipe 1 évoluant en départemental 2 et 1 équipe 2 évoluant en départemental 3, entraînement le mercredi et vendredi soir à Martizay, Match à domicile à Martizay le dimanche à 15h00. Responsables : SAUVESTRE Julien & CLAVEAU Nicolas

Section Fit Foot (gym) : le jeudi à 20h00 salle Monticello à Martizay

Responsable : SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde

Pour nous contacter : Président, Sauvestre Christian 06.13.33.14.71 //

Responsable technique, Sauvestre Julien 06.88.67.00.29

Adresse mail : 547636@lcfoot.fr

Facebook : FC Martizay Mézières Tournon / Instagram : fc2mt_officiel



Le Comité de jumelage de MEZIERES-EN-BRENNE BARZANO vous présente ses meilleurs vœux



Tous nos vœux pour cette nouvelle année plein de projets :

- . De nouveau, des cours d'italien vous sont proposés pour faciliter nos échanges. (voir page 19)
- . Une semaine en Brenne, à Bellebouche, pour les Ecoliers de Barzano du 26 mars au 1er avril qui s'inscrit dans un projet financé par l'Union Européenne entre nos deux communes
- . Tout comme le séjour des adultes italiens qui découvriront notre territoire du 07 au 09 juillet 2023

Pour organiser ensemble ces projets, nous vous convions à notre Assemblée Générale

Le samedi 28 janvier 2023 à 9h30

Autour d'un café-croissant à la Salle des Fêtes de MEZIERES-EN-BRENNE

Pendant l'interruption involontaire de nos rencontres, la Commune de Barzano, en partenariat avec la Commune de Mézières-en-Brenne, a déposé auprès de l'Union Européenne un dossier de demande de subvention pour promouvoir la construction d'une identité commune et le dialogue entre les citoyens européens « BAMEZIERES », ensemble c'est plus facile* voir article spécifiquement dédié à ce sujet. (Informations municipales page 18)



Comité de Jumelage Mézières-Watou



Les 26,27 et 28 août, nous avons reçu nos amis de Watou dans le cadre de notre jumelage.

Une trentaine de nos amis de Watou avait fait le déplacement pour un week-end sous le signe du patrimoine local et des traditions brennouses.

En effet, après une soirée dans les familles macériennes le vendredi soir, le samedi matin français et belges ont pris la route de la Maison du Parc pour une visite libre

de celle-ci et une visite guidée du Château du Bouchet. Après un déjeuner à la ferme de Plume-Cane, c'est à la découverte Mézières que sont partis les uns tandis que les autres découvraient l'église Ste-Marie. Cette journée s'est terminée autour d'un repas commun animé par la Sabotée Brennouse.

Le dimanche avait lieu la traditionnelle cérémonie officielle avant un déjeuner commun au restaurant La Gabrière.



Autre événement, le week-end du 16,17 et 18 octobre, une dizaine de macériens ont fait le déplacement à Watou pour l'inauguration de la Mézières-en-Brenneplein (Place de Mézières-en-Brenne) à Watou où se trouve aussi le banc de l'amitié, symbole des liens qui unissent nos 2 communes.



Le week-end du 29 et 30 octobre, la Brasserie Porcupine de Bêlâbre a représenté notre jumelage dans le cadre du festival de la bière à Poperinge.



EHPAD

La résidence de la Brenne et l'association les Orchidées dont le but est de Développer et promouvoir l'animation et l'action socioculturelle en Maison de Retraite a cette année encore, pu offrir de belles sorties et manifestations. Des bénévoles et personnels participent à ses sorties.

La résidence de la Brenne, en collaboration avec l'Association les Orchidées œuvrent pour offrir aux résidents de multiples activités en lien avec l'animatrice, Maryline pour : partager un moment autour d'un jeu, belote, quizz..., des moments créatifs, la création d'une chorale avec un des bénévoles de l'Association les Orchidées, des temps de lecture avec Sylvie « de lire et faire lire », plus...



Sortie restaurant à Loché sur Indrois, la bonne humeur était au rendez vous, suivie de la visite de l'Indre et Loire en mini bus.



Partage de la Tête de veau de « Pascale et Michel » du restaurant la Promenade de Châtillon sur Indre qui nous accueillent chaque vendredi de la foire, précédé par un petit tour de la foire ou chacun a connu cette célèbre manifestation.



L'EHPAD de Mézières en Brenne côtoie les chevaux régulièrement depuis quelques années. Samedi 19 Novembre les résidents étaient invités pour représenter la médiation équine à la ferme expo de Tours se tenant au parc des expositions pour la 16e édition. Cette visite a juste été magique, les résidents ne savaient plus où regarder. Témoignage de Marie-line animatrice.

LE 26 Novembre c'est dans une ambiance chaleureuse que s'est déroulé le marché de NÖEL de l'EHPAD.

Les résidents étaient ravis, et nombreux ont été les visiteurs venus partager un moment de joie et profiter des 22 exposants présents.

La ferme de Mazerolles avec Valérie Vasseur accompagne le service animation dans la médiation équine. La ponette « Opale » rend visite à nos résidents de la résidence de la Brenne. Elle apporte du bien être et réconfort aux résidents .

Après les deux années passées, l'Association Les Orchidées est ravie de redonner « vie » aux résidents. Ils retrouvent leurs sourires et leur bonne humeur.

Il est toujours possible de rejoindre l'association, surtout si on a envie d'apporter de la joie aux résidents, et ce, à travers de nombreuses activités possibles : créations, jeux de société, lecture, sorties, etc..

MARIE-LINE, ANIMATRICE ET ANNE-CÉCILE, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION

Rencontre inter établissement avec l'EHPAD de Buzançais, sur le site de Bellebouche, pique-nique, balade, discussions échanges entre les résidents.

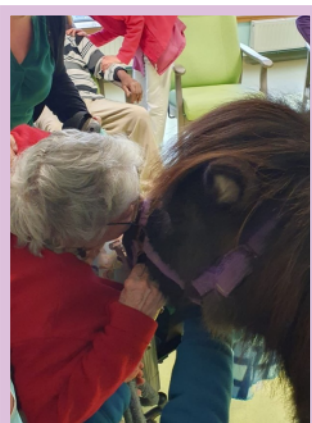
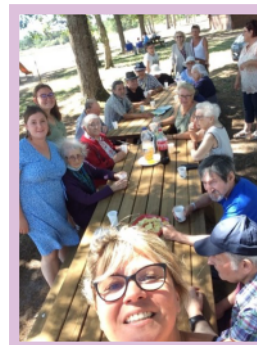
Les résidents ont évoqué le souhait de faire un concours de belote qui sera organisé entre les différents EHPAD de la Direction Commune en 2023.



A la demande des résidents, sortie pêche à l'étang de Paulnay (36).

Un pur moment de partage et de plaisir. Le pique-nique clôturait cette très belle matinée.

« Je ne croyais plus arriver à pêcher, merci de me faire vivre ».



UNE AUTRE DISCIPLINE DE TIR PRATIQUÉE AU C.T.B.

Nous vous relatons régulièrement dans les pages de ce bulletin municipal les résultats des jeunes de notre "École De Tir Sportif", et dernièrement leurs exploits de l'année.

En attendant de faire paraître des informations sur l'équipe 2022/2023, renforcée par l'arrivée d'un bon nombre de jeunes, qui s'entraînent dans les pas de nos champions, nous allons vous parler d'une discipline pratiquée par des adultes : Le Fun Tir de loisir.

La Philosophie du Fun Tir de Loisir

Le Fun tir de loisir est une pratique ludique et sportive à la fois, dérivée du T.S.V. (Tir Sportif de Vitesse), dont un championnat du monde fut organisé dans l'Indre sur le site du C.N.T.S. en 2017. Le Fun tir est une discipline qui se conjugue au masculin comme au féminin, sans catégories d'âge ni de constitution physique.

Dès lors que le compétiteur connaît les règles de base de sécurité, acquises lors des premiers entraînements, il peut participer à des "matches". Les tireurs fréquentant le Fun Tir de Loisir sont pleinement responsables de tous les équipements qu'ils apportent, qui sont totalement conformes avec toutes les règles en vigueur.

Le Fun tir peut être pratiqué avec un seul ou plusieurs types d'armes (pistolet et ou carabine), de façon alternée. Le tir se fait à partir de zones déjà existantes ou dans des ateliers construits sur des espaces appropriés avec toutes les règles de sécurité qui en découlent. L'imagination des concepteurs de matches par atelier est la seule limite à leurs variétés. Le Fun tir se pratique contre le temps, au départ d'un chronomètre, les cibles étant engagées dans un ordre imposé ou libre.

Tout en étant une pratique de loisir, paradoxalement il y a quand même un enjeu sportif : La discipline du Fun tir de loisir tient autant du tir sportif pour ceux qui recherchent le côté "performance" face à des collègues tireurs ou face à eux-mêmes, que du tir de loisir pour ceux qui n'ont autre envie que de se faire plaisir et d'avoir réalisé un tir dans une ambiance sympathique entre camarades tout en respectant les règles premières de sécurité et d'éthique du tir sportif comme ludique.



La Sécurité : Les Matches Fun tir de loisir sont conçus, construits et arbitrés avec toute la considération due à la sécurité, toujours la sécurité.

Qualité : Les matches de Fun tir de loisir sont déterminés par la qualité du défi créé par la conception du match. Ils sont conçus pour tester l'habilité au tir de chaque personne (précision, rapidité et sécurité tout en gardant un côté ludique du tir, sont les maîtres mots pris en permanence en considération).

Diversité : Les matches sont diversifiés avec autant de variantes que possible et non répétitifs. Libre choix est donné aux organisateurs d'accepter différents calibres ainsi que de faire des classements divers et variés.

Style libre : Les tireurs sont autorisés à résoudre la situation présentée de manière libre et à tirer sur les cibles quand elles sont visibles. Après le signal de départ, la situation dans le match peut imposer le rechargement obligatoire, ou pas pendant celui-ci. Le nombre de coups peut être imposé suivant le match mis en place. La position du tireur, suivant le match, peut être créée pour contraindre à certaines positions de tir. **Difficultés :** Les matches de Fun tir de loisir présentent des degrés de difficultés qui ne prennent pas en compte la constitution physique et la taille des compétiteurs.

LE PRÉSIDENT TH. POITEVIN

L'activité physique est excellente pour la santé et le moral grâce au lien social qui se tisse entre les participants.

Familles Rurales vous proposent toutes ses activités pour votre bien-être.



Mme Vioux 02 54 38 08 28



Mme Vasseur 06 87 46 72 16



Mme Vasseur 06 87 46 72 16



Mme Vasseur 06 87 46 72 16



Mme Vasseur 06 87 46 72 16



Mme Truffier 02 54 38 08 14



Mme Robert 06 82 80 87 76



Mme Riollet 06 08 58 22 79



Melle Moreau 06 67 67 82 25

Au revoir 2022 - Bonjour 2023 -
Meilleurs vœux à tous

LA PRÉSIDENTE MARIE FRANCE VASSEUR

Judo Club de la Brenne

Après 3 ans de mise en sommeil, le Judo club de la Brenne redonne des cours de judo et de taïso depuis septembre dernier. Une découverte du judo à l'école de Mézières-en-Brenne en mai dernier avait permis de susciter quelques envies d'en découvrir plus. Une demi-journée « portes ouvertes » organisée par le club dans la foulée avait aussi connu un grand succès. Enfin le club a participé au forum des associations en septembre : sur les tapis installés au milieu du gymnase, une animation judo a fini de convaincre les plus assidus et l'animation taïso a permis à tous de découvrir ce sport moins connu visant au renforcement musculaire de façon dynamique et en musique.



Ainsi, aujourd'hui, le club semble connaître un nouveau souffle et compte 21 licenciés au judo et 24 au taïso. Chaque lundi, trois cours sont dispensés par la professeure Isabelle Dagnaud qui s'investit avec passion, dynamisme et bonne humeur.



Sous la responsabilité pédagogique d'Alexandre Beaufrère, ils impulsent tous les deux, un engouement et une joie communicative associés à un grand professionnalisme. Chaque lundi, Isabelle passe récupérer une partie des petits judokas à la garderie et le premier cours est consacré aux 3 à 5 ans de 17 h à 18 h. Puis s'enchaîne un cours pour les plus grands de 6 à 11 ans de 18 h à 19 h. Sous forme ludique ou plus technique selon l'âge, cette discipline qui inculque de belles valeurs du respect d'autrui, ravît les petits et les grands. Les enfants devraient bientôt pouvoir participer à leurs premières compétitions.

A 19 h 15, place au taïso avec uniquement des licencié(e)s pour l'instant. Pourtant les hommes sont les bienvenus ! La pratique est très variée et de nombreux exercices se pratiquent en binômes avec des jeux de contact ou des exercices plus individuels faisant monter le cardio. De nombreux accessoires sont utilisés et bien-sûr ça se passe en musique et dans la bonne humeur. Chacun fait selon ses capacités mais toutes repartent avec l'envie de revenir le lundi suivant. Un petit rituel bien sympathique s'est mis en place : chaque séance avant les vacances se conclut par un apéritif dinatoire ou les calories ne manquent pas. Après l'effort, le réconfort et toujours dans une ambiance détendue et chaleureuse !



« Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à venir faire un essai mais sachez que le risque est juste de vouloir revenir. Je remercie vivement Alexandre et Isabelle pour leur investissement dans la relance du club et leur enthousiasme communicatif. Sans eux, nous n'en serions pas là ! Un grand merci ! »

Sophie Lavergne Contact au 06 31 49 10 57.



SOPHIE LAVERGNE - PRÉSIDENTE

L'Association Culturelle Macérienne

Avec mon panier de courses ... autrefois à Mézières



... Est le thème de la première exposition à l'initiative de notre association, présentée au Moulin du 4 février au 2 mars 2023.

Au terme d'un long travail de recherches et avec la participation de Macériens, nous avons répertorié les anciens commerçants et artisans qui ont tenu boutique dans le bourg depuis 1899. Quelques 130 visuels, accompagnés de commentaires, permettront de se remémorer ou de découvrir certains d'entre eux. Savez-vous que trois pharmaciens tenaient une officine sur la place du Marché (actuelle place du Général du Gaulle) avant la Seconde Guerre mondiale ?



Pinard Pâtissier 1926 ou 1927

Que vous évoque le métier de cocassier ?

Qui vendait des rouenneries ?

Les réponses seront visibles au Moulin les mardi, mercredi, vendredi de 14h à 18h – jeudi, samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Nous poursuivons toujours la collecte de photos, d'anecdotes, d'histoires de vie de ces commerçants et artisans.

Contact : Chantal Kroliczak – 07 71 28 24 27 et kroliczak@gmail.com

CHANTAL KROLICZAK

NDLR (grâce à lui ont perduré les échaudés notamment pour la louée des ouvriers agricoles deux fois l'an : printemps et automne)



DESTINATION BRENNNE

Parc naturel régional de la Brenne

Notre établissement est sensible à son impact environnemental

We care about our environmental impact

Nos actions :

Our actions:

Énergie

- Nous avons mis en place des écogestes pour économiser l'énergie.
- Notre consommation est évaluée grâce à des indicateurs de suivi.
- Nous remplaçons, petit à petit, nos ampoules halogène par des led.

Eau

- Nous avons équipé nos robinets d'un mousseur pour réduire le débit d'eau.
- Le personnel est sensibilisé aux écogestes pour économiser l'eau.
- Nos produits d'entretien sont d'origine naturelle et/ou écolabellisés.

Consommation

- Nos boutiques proposent des produits issus de la production locale.
- Nous travaillons avec des fournisseurs et commerces locaux pour nos équipements et fournitures.

Mobilité

- Nous mettons à votre disposition des cartes de circuits pédestres et cyclables
- Nous vous proposons des vélos et vélos à assistance électrique à la location.
- Nous vous mettons à disposition les horaires de transports en commun.

Tri

- Nous sommes équipés de bacs de tri pour recycler les déchets.
- Le syndicat mixte de collecte et traitements des ordures ménagères est présent sur nos événements.

Déchets

- Pour nos événements, nous favorisons l'usage de matériaux réutilisables ou recyclables.
- Nous veillons à créer et distribuer la juste quantité de brochures.





Association fondée en 1887
Reconnue d'utilité publique le 1^{er} février 1906

Un Brennou dans les armées de Napoléon 1^{er}.



Pierre PATIER est né le 27 janvier 1795 à Mézières-en-Brenne, fils de pierre décédé le 29 décembre 1807 à l'âge de 36 ans, et de Marie Jeanne GIRAUDON.

Il a la fonction de fusillé dans un régiment de la garde sous le matricule 9751. La bataille de Paris s'est déroulée le 30 mars 1814. Ultime bataille de la campagne de France opposant l'armée impériale Française (40 000 hommes) aux forces européennes alliées (100 000 hommes). La défaite Française marque la fin du règne de Napoléon 1^{er}, qui abdique à l'issue de la capitulation. C'est lors de cette bataille que pierre PATIER fut porté disparu sous les murs de Paris.

Malgré les recherches, nous n'avons pas retrouvé de sépulture le concernant dans le cimetière

Le cimetière de Mézières-en-Brenne reconnu au circuit Napoléonien.



Pour continuer dans la célébration des soldats de la grande armée, le cimetière communal de Mézières-en-Brenne possède une sépulture d'un soldat Napoléonien, **Hyppolite Migné**, est depuis cette année reconnu et inscrit au circuit Napoléonien.

Hyppolite Migné est né le 13 décembre 1789 à Mézières-en-Brenne d'un père perruquier et décède le 12 mai 1872 à l'âge de 82 ans. De son parcours, nous savons qu'il fut fourrier au 51^{ème} régiment de ligne puis de retour à la vie civil il deviendra juge de paix et maire de Mézières-en-Brenne.

Il sera décoré en 1857 de la médaille de Sainte-Hélène par Napoléon III pour avoir combattu au coté de son oncle Napoléon 1^{er}.

Le président du souvenir Français Jacky SABARD et le délégué général départemental Jacques GAULTIER, ont fournis une très belle plaque en marbre que vous pouvez voir à l'entrée du cimetière. Cette dernière fut posée par les services techniques de la commune. Merci à Michel DAUBORD ,1^{er} adjoint pour sa collaboration.

En 2023 la tombe d'Hyppolite Migné fera l'objet d'un nettoyage.

LE SOUVENIR FRANÇAIS A BESOIN DE VOUS !

Pour **SAUVEGARDER** et
entretenir les lieux du
souvenir de la France

Pour **RASSEMBLER** les Français lors des
cérémonies qui rappellent les grandes
dates de l'histoire de la Nation.

Pour **TRANSMETTRE** la connaissance de l'histoire aux jeunes générations.

Le Président du comité du Souvenir Français lance un appel aux habitants de la commune et du canton à venir maintenir et renforcer les adhérents, afin de faire vivre et d'entretenir le devoir de mémoire.

Contact : Comité du canton de Mézières-en-Brenne
(Azay-le-Ferron-Mézières-en-Brenne-Obterre-Paulnay-Saulnay-Saint-Michel-en-Brenne-Villiers)
Jacky SABARD, Président - 06 31 08 86 58 jacky.sabard@orange.fr
Luc BRIÉ, Trésorier - 07 67 64 58 47 luc.brie36@gmail.com

A l'heure où nous imprimons ce bulletin, l'agenda 2023 n'est pas finalisé.

Nous vous invitons à télécharger, sur votre mobile, l'application PanneauPocket pour être informé(e)s en tant réel des manifestations sur la Commune.

LA MAIRIE MET A DISPOSITION
DE SES CITOYENS :



PanneauPocket

TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Pour être
**ALERTÉ
INFORMÉ
PRÉVENU**

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la Mairie sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



*Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, rendez-vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

EXPOSITIONS AU MOULIN



GALERIE

D'ART



Du 7 janvier au 2 février

Isabelle VIOLETTE

Lauréate du Prix du Conseil départemental de l'Indre au 36^{ème} Salon des Peintres de la Brenne de juillet 2022.
Exposition individuelle de peintures.

Du 4 février au 2 mars

Association Culturelle Macérienne

Avec mon panier de courses... autrefois à Mézières.
Photographies des anciens commerces, artisans et entreprises de Mézières-en-Brenne.

Du 4 au 30 mars

En partenariat avec les Archives départementales de l'Indre

« De caves en cépages histoires de vigne et de vin dans l'Indre »

Du 1er au 27 avril

Emile TOUSSAINT Exposition de photographies.
Céline DEVISSE poète

Du 29 avril au 25 mai

Cercle Culturel Issoldunois

Exposition Collective de peintures

Du 27 mai au 29 juin

Mariette AUBRY

Exposition de mosaïques

Du 1^{er} au 27 juillet

Hélène ROUSSELOT - Karine CHAUVEAU

Mary-Jeanne WIBOUT - Pierre PAJOT

M. E. B. A. C. (Mézières-en-Brenne Art Contemporain)
Exposition de peintures et de sculptures.

Du 29 juillet au 31 août

37^{ème} Salon des Peintres de la Brenne

Exposition collective sur le thème de la Brenne.

Du 2 au 28 septembre

Pascale MOULIAS

« L'Art au Féminin » Exposition de peintures, créations en 3D, (découpages), livres.

Du 30 septembre au 2 novembre

Association France « Chili » Aquitaine

Exposition collective de peintures

Du 4 au 30 novembre

André AUDEBERT - Michael GROWCOTT

Lauréats des Prix de la Municipalité et du Moulin au 36^{ème} Salon des Peintres de la Brenne de juillet 2022.
Exposition de peintures

Du 2 décembre au 4 janvier 2024

11^{ème} Salon de la gourmandise sous toutes ses formes

Exposition collective producteurs artisans « cadeaux des fêtes de fin d'année ».

NUMEROS UTILES

| | | |
|---|---|----------------------|
| MAIRIE | ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h45-12h05 et 13h30-16h30 mardi 8h45-12h05 et samedi 9h-12h (semaine impaire) email : mairie@mezieres-en-brenne.fr | 02 54 38 04 23 |
| Communauté de Communes « Cœur de Brenne » | | 02 54 38 18 60 |
| Maison France Services – Brenne Box (Cyber-espace - espace de Co-working) | | 02 54 38 59 46 |
| | Ouverte lundi mardi jeudi 9h-12h et 14h-17h mercredi vendredi 14h-17h | |
| GENDARMERIE | Brigade Mézières-en-Brenne | 17 ou 02 54 38 28 90 |
| POMPIERS | Chef de Centre Gilles VIDALIE | 18 |
| ENEDIS Dépannage | | 09 72 67 50 36 |
| Syndicat Intercommunal des Eaux de Mézières/Saint Michel | | 02 54 38 05 78 |
| Syndicat d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise | | 02 54 38 17 32 |
| Accueil Maison Médicale Docteurs Anne MATHIEU et ses collaboratrices | 02 54 38 04 03 | 02 54 38 08 00 |
| Chirurgien-dentiste Pascal RICHARD | | 02 54 38 23 19 |
| Psychologue Catherine MANCHINI | | 06 62 51 34 07 |
| Infirmiers Antoine SALLE – Yannick RHEINHART – Céline BARRAUD | Maison médicale | 02 54 38 00 24 |
| Infirmière ASALEE (action de santé libérale en équipe) Sonia MARTOGGIO-BLAISE | | 07 51 61 12 48 |
| Masseurs kinésithérapeute ostéopathe | | 02 54 38 04 03 |
| | Lucian LIGURARU-CARP-COSTEL | 02 54 38 12 34 |
| | Céline LATISSIERE | 07 80 00 37 49 |
| | Orlane MARTINEZ | 07 50 04 43 91 |
| Pédicure – Podologue Christine TURBELIN | | 06 71 67 48 28 |
| Infirmières Maryline NATUREL – Myriam DEBACKER | 02 54 38 04 32 | 02 18 01 60 63 |
| Luxo-poncture Maryline NATUREL | | 06 85 84 96 07 |
| Pharmacie Cœur de Brenne Julie BRANGIER (mise à jour carte vitale) | | 02 54 38 00 00 |
| Taxi Ambulance Ambulances de la Brenne Sylvie LEFORT | | 02 54 38 01 94 |
| Vétérinaires Cabinet vétérinaire | | 02 54 38 04 09 |
| Maison de Retraite EHPAD Résidence de la Brenne | | 02 54 38 04 16 |
| Soins infirmiers à domicile | | 02 54 38 04 16 |
| Portage de repas à domicile Communauté de Communes « Cœur de Brenne » | | 02 54 38 18 60 |
| Culte | Curé Emmanuel SOULY – Abbé François Valentin COLY, prêtre | 02 54 38 01 22 |
| ASMAD | Maryse MOURET | 02 54 84 23 76 |
| ADMR | Françoise BOURGY | 02 54 38 02 79 |
| Ecoles | Groupe scolaire THIBAUT-FOURSAC Directrice : Nathalie RAFFAULT | 02 54 38 01 98 |
| Garderie périscolaire | Fonctionne en période scolaire | 02 54 38 11 23 |
| Centre de Loisirs Saint Michel-en-Brenne | – fonctionne les mercredis et vacances scolaires (sauf Noël) | 02 54 38 18 60 |
| Multi-accueil | Bouts d'ficelles Rue de la Fontaine Carrelée PAULNAY | 02 54 38 17 88 |
| Déchetterie | Lundi et samedi 9h-12h – 14h-18h, jeudi 9h-12h, vendredi 14h-18h fermeture à 17h du 01/11 au 28/02 | 02 54 38 11 03 |
| Agence Postale communale | ouverte du lundi au samedi 9h à 12h | |
| Crédit agricole | ag.mezieres-en-brenne@ca-centreouest.fr | 02 18 01 15 40 |
| Notaire SCP LUTHIER | | 02 54 38 00 77 |
| Architecte | Vianney DEFFONTAINES | 02 47 91 67 06 |
| Médiathèque Léon BOUSSARD Emilie RENONCET | mercredi et samedi 10h-12h - 14h-18h jeudi 9h-12h - 16h-18h vendredi 10h-12h - 16h-18h | 02 54 38 12 67 |
| Destination Brenne – Bureau d'Informations Touristiques | | 02 54 39 29 08 |
| Le Moulin | - Gîte de séjour et de groupe (36 lits), salle d'exposition, boutique, location de vélos | 02 54 38 12 24 |
| Station Touristique Rurale de Bellebouche | Activités Ludiques | 02 54 38 32 36 |
| Village Vacances Nature de Bellebouche | | 02 54 38 28 28 |
| Camping Cap sur la Brenne** | | 02 54 38 28 28 |
| Camping Municipal de la Caillauderie | ouverture Pâques à la Toussaint | 02 54 38 12 24 |
| Restaurant Le Bellebouche | sur la station touristique rurale de Bellebouche | 02 54 37 74 40 |
| Auberge de « Plume Cane » | lieudit Plume Cane | 02 54 38 03 04 |